



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48/Corr.1
6 avril 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

**RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Rectificatif

Le présent rectificatif a pour objet d'apporter les amendements ci-après dans l'Annexe II:

- Page 7: Renforcement des institutions (Costa Rica): supprimer « 213,9 tonnes ODP » et remplacer « 237,2 tonnes ODP » par « 23,3 tonnes ODP » en regard de « Total pour Costa Rica »
- Page 9 : Renforcement des institutions (Inde): supprimer « 1 624,4 tonnes ODP »
- Page 10: Remplacer « 1 904,7 tonnes ODP » par « 280,3 tonnes ODP » en regard de « Total pour l'Inde »
- Page 21: Remplacer « 4 812,4 tonnes ODP » par « 2 974,1 tonnes ODP » en regard de « Total »
- Page 22: Supprimer « 1 838,3 tonnes ODP » en regard de « Divers » et de « Total »; et remplacer « 2 093,0 tonnes ODP » par « 254,7 tonnes ODP » en regard de « PNUD »



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48/Corr.2
12 avril 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

**RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Rectificatif

Paragraphe 120 d), point 8 de l'ordre du jour: Secteur de la production

Remplacer le libellé existant par le texte ci-après:

- d) D'inviter les Parties à envoyer au Secrétariat leurs demandes d'indemnisation pour la clôture d'un secteur ou d'une entreprise de production, et de charger le Secrétariat d'aviser le Sous-groupe de la réception de telles demandes et d'informer les Parties qui ont soumis des demandes de la procédure établie et des décisions pertinentes du Comité exécutif.



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
26 mars 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

**RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Introduction

La vingt-septième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 24 au 26 mars 1999, précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui se sont tenues au même endroit, du 22 au 24 mars et les 22 et 23 mars 1999 respectivement.

Ont participé à la réunion les représentants des pays ci-après, les membres du Comité exécutif, conformément à la décision X/4 de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal :

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique (Président), Italie, Japon, Slovaquie et Suède ;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Algérie, Bahamas, Brésil, Burkina Faso, Chine, Inde (Vice-président) et Ouganda.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient aussi présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Amis de la Terre, Greenpeace et Pesticide Action Network, ont également assisté à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La Réunion a été ouverte le mercredi 24 mars 1999 à 10 heures par M. Paul Horwitz (Etats-Unis d'Amérique), président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a fait observer que l'année en cours était une année importante, particulièrement pour les pays visés à l'article 5, compte tenu des échéances. Le Comité exécutif doit maintenant s'efforcer avant tout de faire respecter le Protocole de Montréal afin d'atteindre les 50 pour cent de réduction prévus pour 2005. Il convient d'accorder davantage d'importance au secteur de la production tout en continuant de financer le secteur de la consommation de sorte que les forces du marché entraînent une augmentation du prix des CFC facilitant ainsi l'élimination de la consommation d'ODS. Enfin, le Comité s'est déclaré tout à fait convaincu que l'intégrité du système avait fortement contribué à la réussite notable du Fonds multilatéral et qu'il était impératif de maintenir cette intégrité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et décaissements.
5. Rapport de la septième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les questions suivantes :

- a) Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 1999.
 - b) Plan d'activités de coopération bilatérale pour 1999.
 - c) Plan d'activités du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 1999.
 - d) Retards dans la mise en œuvre des projets.
 - e) Projets de renforcement des institutions
 - f) Projet de programme de travail en matière d'évaluation pour 1999
6. Rapport de la seizième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets sur les questions suivantes :
- a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets.
 - b) Coopération bilatérale.
 - c) Programmes de travail :
 - i) Programme de travail du PNUD pour 1999.
 - ii) Amendements du programme de travail du PNUE pour 1999.
 - iii) Programme de travail de l'ONUDI pour 1999.
 - iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour 1999.
 - d) Projets d'investissement.
 - e) Questions de politique générale :
 - i) Établissement éventuel d'un nouveau sous-secteur pour le transport frigorifique.
 - ii) Admissibilité de la consommation d'ODS résultant des pertes dues à l'évaporation dans l'industrie de la mousse.
 - iii) Circonstances propices à l'examen de l'élimination des ODS dans le secteur de la réfrigération commerciale en utilisation finale.
 - iv) Agents de transformation : application de la décision X/14 (paragraphe 3, 5 et 6) de la dixième Réunion des Parties.
 - f) Plan d'élimination dans le secteur des solvants en Chine.

7. Programmes de pays :
 - a) Bosnie-Herzégovine
 - b) République démocratique du Congo
 - c) Qatar.
8. Secteur de la production.
9. Exportation à des pays non visés à l'article 5 : lignes directrices sur les critères d'acceptation des projets.
10. Prêts à des conditions de faveur.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
13. Clôture de la réunion.

3. Il a été décidé que la question des plans de gestion des frigorigènes et celle de l'examen des lignes directrices en vigueur concernant le bromure de méthyle seraient traitées sous le point 11 de l'ordre du jour (questions diverses).

4. Avec l'accord du Président, le représentant de la Suède a prononcé une déclaration dans laquelle il a fait valoir que l'on ne pourrait obtenir les réductions prévues dans le Protocole de Montréal que si les autorités centrales des pays visés à l'article 5 prenaient un engagement économique et politique total et si les pays visés à l'article 2 apportaient l'aide voulue. C'était là un point particulièrement important au moment d'entreprendre la nouvelle tâche délicate consistant à lutter contre la consommation dans un grand nombre de petites entreprises et chez un grand nombre de particuliers, notamment dans le secteur de la réfrigération. Il a également souligné qu'il était important d'apporter aux bureaux nationaux de l'ozone un appui total et de leur accorder une place au sein du gouvernement dans leurs pays respectifs.

b) Organisation des travaux

5. La Réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

6. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la vingt-sixième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/2). Il a informé avec satisfaction le Comité que les vérifications techniques du secteur de la production des ODS en Chine et en Inde étaient achevées.

L'administrateur principal de l'évaluation qui venait d'être nommé était entré au service du Secrétariat le 1^{er} février 1999. Le site Web du Secrétariat avait été modifié et il avait été possible de télécharger tous les documents concernant la réunion en cours du Comité exécutif. Le Secrétariat serait heureux de connaître la réaction des membres quant à l'utilité de ce site. Afin de gagner du temps aux réunions des sous-comités, le Chef du Secrétariat a encouragé les participants à poser leurs questions ou à formuler leurs observations sur la documentation auprès du Secrétariat avant les réunions. Outre les missions et les visites signalées dans le rapport, les coprésidents du Groupe de l'évaluation technique et économique, qui était chargé d'établir un rapport sur la reconstitution du Fonds multilatéral, s'étaient rendus récemment au Secrétariat du Fonds afin d'obtenir un complément d'informations pour le rapport. Enfin, le Chef du Secrétariat a indiqué que les deux accords établis avec le Canada en sa qualité de pays hôte, l'un avec le Fonds et l'autre avec l'Organisation des Nations Unies, avaient été signés au Caire lors de la dixième Réunion des Parties.

7. Les membres qui ont pris la parole ont rendu hommage au dur labeur accompli par le Secrétariat qui avait sans aucun doute contribué au succès du Fonds.

8. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS

9. Le trésorier a présenté son rapport sur l'état des comptes du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/3/Rev.1). Il a informé le Comité que la Lettonie, après sa ratification de l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal, était devenue Partie au Fonds multilatéral à compter du 31 janvier 1999, ce qui faisait passer à 39 le nombre des Parties devant verser une contribution au Fonds.

10. En 1998, les contributions recouvrées s'étaient montées à environ 134 millions \$US, ce qui représentait un chiffre record par rapport au recouvrement de 1997 (123 millions \$US) et de 1996 (110 millions \$US). Depuis la dernière réunion, un montant prometteur de 53 millions \$US avait été reçu, provenant pour l'essentiel de la France et des États-Unis d'Amérique qui avaient versé respectivement une contribution de 11 et 31 millions \$US.

11. La vingt-sixième réunion du Comité exécutif avait approuvé au total un montant de 63 millions \$US pour les nouveaux projets et programmes. A l'époque, le Fonds ne disposait que de 35 millions \$US et le financement des 28 millions \$US de crédits approuvés dépendaient donc de l'obtention de fonds supplémentaires. Grâce aux contributions ultérieures et aux revenus en intérêt déclarés par les agences, toutes les allocations approuvées par le Comité exécutif à sa vingt-sixième réunion avaient pu, au début du mois de février 1999, être entièrement financées.

12. Le recouvrement des contributions pour 1998 était maintenant passé à 68 pour cent du total approuvé contre 41 pour cent au moment de la vingt-sixième réunion. Vingt-quatre Parties avaient versé l'intégralité de leur contribution de 1998 et trois autres avaient procédé

à des versements partiels. Toutefois, onze des trente-huit Parties devant payer une contribution n'avaient toujours rien versé pour 1998. Les contributions en souffrance pour 1998 s'élevaient donc encore à 51 millions \$US. Les chiffres correspondants pour la période 1991-1998 étaient de 85 pour cent pour les contributions recouvrées et de 151 millions \$US de contributions toujours en souffrance sur un total de 983 millions \$US. Pour 1999, même si l'année n'était pas encore très avancée, un total de 11,2 millions \$US de contributions avait été reçu de six Parties. Aucune Partie ne s'était encore acquittée de la totalité de sa contribution pour 1999.

13. S'agissant de l'état des comptes du Fonds, le trésorier a fait savoir que le montant à la disposition du Comité pour de nouvelles allocations était de 40,2 millions \$US, 6 millions supplémentaires étant attendus sous peu des États-Unis d'Amérique. Ce montant suffisait pour financer les approbations potentielles prévues à la présente Réunion.

14. Le représentant de la Suède a indiqué que les 451 098 \$US encore dus par son pays pour 1998 correspondaient aux 20 pour cent de la contribution retenus au titre de l'assistance bilatérale. Son pays escomptait verser très prochainement 80 pour cent de sa contribution pour 1999.

15. Le représentant de l'Italie a fait savoir que les problèmes législatifs rencontrés dans son pays avaient été résolus et que celui-ci verserait toutes les contributions en souffrance en espèces en 1999.

16. Le représentant du Japon a indiqué que son pays verserait 28 361 303 \$US avant le 31 mars 1999, correspondant à 80 pour cent de sa contribution pour 1998 et à 20 pour cent de sa contribution pour 1997 retenus au titre de l'assistance bilatérale. Vingt pour cent de la contribution pour 1998 seraient retenus au titre de l'assistance bilatérale.

17. Le représentant des États-Unis d'Amérique a confirmé que son pays avait déjà versé 31 millions \$US cette année et escomptait pouvoir verser 6 millions de plus sous peu.

18. La représentante du Canada a indiqué que les 497 000 \$US indiqués comme toujours dus par son pays pour 1998 concernaient l'assistance bilatérale et seraient utilisés par le Canada en 1999. Le Canada espérait effectuer son versement pour 1999 dans les meilleurs délais.

19. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter instamment les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leurs arriérés de contributions au Fonds ;
- b) de prendre note de l'état du Fonds pour la période 1991-1999 en date du 23 mars 1999 (voir l'annexe I au présent rapport) ;
- c) de noter qu'en date du 23 mars 1999, les ressources du Fonds s'élevaient à 40 174 360 \$US ;
- d) de prendre acte avec satisfaction du rapport du trésorier.

(Décision 27/1)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

20. La représentante de la Belgique, Présidente du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé des Bahamas, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Suède et de l'Ouganda), a présenté le rapport de la septième réunion du Sous-comité tenue à Montréal les 22 et 23 mars 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4 et Corr. 1), contenant les recommandations du Sous-comité sur les questions ci-après :

a) **Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 1999**

21. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 3), le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note du plan d'activités global ;
- b) d'approuver les objectifs suivants concernant l'élimination des ODS, proposés par le Secrétariat conformément à la Décision 26/8 e) :

<u>Agence</u>	<u>Objectif d'élimination des ODS</u>
PNUD	11 876 tonnes ODP
ONUDI	5 883 tonnes ODP
Banque mondiale	15 542 tonnes ODP
Total	33 301 tonnes ODP

- c) de réaffirmer l'objectif minimum de décaissement de 70 pour cent de projets approuvés jusqu'à la fin de 1998 en ce qui concerne les projets d'investissement ;
- d) de fixer, pour toutes les agences, un objectif de 100 pour cent de rapports d'achèvement des projets soumis, en tenant compte du fait que chaque rapport d'achèvement de projet devrait être soumis six mois après l'achèvement du projet.

(Décision 27/2)

b) **Plan d'activités de coopération bilatérale pour 1999**

22. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 5), le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction des plans d'activité soumis par l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suède (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/6, annexes I à VIII) ;
- b) de demander aux pays de soumettre chaque année leurs projets de plans d'activités de coopération bilatérale à la troisième réunion du Comité exécutif ;
- c) de demander au Secrétariat d'avertir les pays engagés dans la coopération bilatérale et les agences d'exécution de tout double emploi possible dans les activités qu'ils prévoient dans leurs plans ;
- d) d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances la question de l'incidence de la coopération bilatérale sur les parts des agences ;
- e) de convenir que pour que les plans d'activités bilatérales atteignent leurs objectifs fondamentaux, les pays bénéficiaires devraient être avertis de tout double emploi éventuel, par consultation avec les agences concernées, y compris les centres de l'ozone.

(Décision 27/3)

c) Plan d'activités pour 1999

PNUD

23. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 9), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver le plan d'activités du PNUD pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement ;
- b) de prendre acte de ce que, à la réunion du Sous-comité, le PNUD avait revu ses objectifs en matière de projets d'investissement, l'objectif concernant l'élimination des ODS passant de 3 800 à 6 000 tonnes ODP et celui concernant les décaissements passant de 36 160 000 dollars à 40 160 000. Le PNUD avait également revu ses objectifs en matière de projets ne portant pas sur des investissements : d'une part pour les politiques appropriées et opportunes adoptées par les pays à la suite de constitution de réseaux, de formation, d'échange d'information, d'établissement de programme de pays et/ou de renforcement des institutions (quatre pays) ; d'autre part pour la réduction de la consommation d'ODS en sus de celle qui résulte de projets d'investissement (20 tonnes) ODP ;

- c) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour le PNUD figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/7 et Corr.1, tels que modifiés au paragraphe 21 b) ci-dessus ;
- d) de fixer, comme montant devant servir à couvrir le coût de la préparation des projets, un objectif de 2,7 pour cent des projets d'investissement soumis pour 1999, étant entendu que la question du coût de la préparation des projets serait examinée à la prochaine réunion du Sous-comité ;

(Décision 27/4)

PNUE

24. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/exCom/27/4, paragraphe 12), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver le plan d'activités du PNUE pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement ;
- b) de prendre note de ce que le PNUE avait ramené son objectif de décaissement à 5,3 millions \$US et le nombre de ses projets à achever à 72 ;
- c) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour le PNUE figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/8.

(Décision 27/5)

ONUDI

25. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 14), le comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver le plan d'activités de l'ONUDI pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement ;
- b) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour l'ONUDI figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/9 et Corr.1, tels que modifiés au paragraphe 21 b) ci-dessus pour l'objectif de soumission de rapports d'achèvement de projets, tout en prenant note que l'objectif de décaissement de l'ONUDI dépassait 70 pour cent des montants approuvés jusqu'à fin 1998.

(Décision 27/6)

Banque mondiale

26. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 17), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver le plan d'activités de la Banque mondiale pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement ;
- b) de prendre note que la Banque mondiale a revu le coût de préparation de ses projets qui passe de 4 pour cent à 2,8 pour cent des soumissions de 1999 ;
- c) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour la Banque mondiale figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/10, tels que modifiés au paragraphe 21 b) ci-dessus.

(Décision 27/7)

d) Retards dans la mise en œuvre des projets

27. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 20), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'annuler le projet Brosol au Brésil (ONUDI), la somme de 201,548 \$US devant être reversée au Fonds multilatéral ;
- b) de prendre note de l'annulation par la Banque mondiale du projet Shanghai Shuanglu Electrical Appliance Co. en Chine (CPR/FOA/20/INV/174), la somme de 2 146 130 \$US devant être reversée au Fonds multilatéral ;
- c) d'autoriser le PNUE à poursuivre le projet ci-après une fois que le PNUD et l'ONUDI auront soumis, respectivement dans le mois qui suivra la réunion et immédiatement après, les rapports d'achèvement de projet qui fourniront l'information nécessaire :
 - Principes directeurs pour l'établissement de systèmes de récupération et de recyclage et de législation connexe pour les pays à faible volume de consommation d'ODS (GLO/REF/19/TAS/96)
- d) d'autoriser le PNUE à préparer une base de données contenant la description et les caractéristiques des technologies de rechange aux ODS, ainsi que les termes dans lesquels ces technologies seraient disponibles aux fins de transfert, en attendant l'achèvement du rapport du groupe informel sur le transfert de technologies ainsi que la formulation des paramètres de l'étude ;
- e) d'autoriser le PNUE à poursuivre la mise en œuvre du projet ci-après :

- Modules de formation sur la gestion de l'élimination d'ODS dans les PME (GLO/SEV/19/TRA/112).

(Décision 27/8)

28. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (PNUE/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 20), le Comité exécutif a pris note :

- a) de l'achèvement des projets ci-après :
 - i) Normes de conception : entreposage frigorifique en Chine (CPR/REF/10/TAS/039) approuvé en juin 1993 pour une valeur de 200 000 \$US (PNUD) ;
 - ii) Vidéo sur les solutions de rechange au bromure de méthyle (GLO/FUM/19/TAS/93) approuvé en mai 1996 pour une valeur de 70 000 \$US (PNUE) ;
 - iii) Monographie sur la gestion des halons (GLO/HAL/12/TAS/56) approuvé en mars 1994 pour une valeur de 40 000 \$US (PNUE) ;
 - iv) Notes et fiches d'information pour l'évaluation des technologies de remplacement des ODS (GLO/SEV/12/TAS/53) approuvé en mars 1994 pour une valeur de 60 000 \$US (PNUE) ;
 - v) Remplacement du CFC-11 par le HCFC 141b dans la production de mousse de polyuréthane à M. Agostini S.A. (BRA/FAO/18/INV/33) approuvé en novembre 1995 pour une valeur de 85 217 \$US (Banque mondiale).
- b) que les problèmes concernant les projets ci-après avaient été réglés et que ces projets pourraient être poursuivis :
 - i) Fabrication de matériel de nettoyage en Chine (CPR/SOL/12/INV/65)(PNUD) ;
 - ii) Renforcement des institutions en Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02) (PNUE) ;
 - iii) Renforcement des institutions en Zambie (ZAM/SEV/09/INS/02)(PNUE) ;
 - iv) Entreposage frigorifique au Kenya (KEN/REF/11/INV/06) (ONUDI).
- c) que des problèmes continuaient de se poser pour les projets suivants dont la mise en œuvre incombait à la Banque mondiale et que cette dernière remettrait

un rapport d'avancement à la prochaine réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances

- i) Réfrigération domestique Adzen S.A. en Argentine (ARG/REF/19/INV/43) ;
- ii) Réfrigération McLean en Argentine (ARG/REF/15/INV/21) ;
- iii) Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la production de mousse de polyuréthane à Randon Implementos S.A au Brésil (BRA/FOA/18/INV/31) ;
- iv) Réfrigération domestique à Piragua S.A. et Piragua San Luis en Argentine (ARG/REF/18/INV/36) ;
- v) Projet de réfrigération domestique à Domestic Appliance Ltd. au Pakistan (PAK/REF/19/INV/11) ;
- vi) Élimination de l'emploi du CFC-11 comme agent de gonflage de la mousse de polyuréthane rigide utilisée comme isolation de réfrigérateurs et remplacement du CFC-12 comme frigorigène à Indurnor S.A en Uruguay (URU/REF/15/INV/12) (Banque mondiale).

S'agissant des projets ci-dessus pour lesquels il n'a été fait état d'aucun progrès, le Secrétariat, selon le critère 1 de la décision 26/2 (UNEP/OzL.Pro.ExCom/26/70), émettrait, au nom du Comité, un avis de risque d'annulation du projet à l'agence d'exécution responsable. Le Secrétariat fera rapport au prochaines réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les lettres qu'il aura adressées aux gouvernements et aux agences sur les risques d'annulation de projet.

- d) que des problèmes continuaient de se poser pour le projet ci-après dont la mise en œuvre incombait à la Banque mondiale et que cette dernière remettrait un rapport d'avancement à la prochaine réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances :
 - Récupération et recyclage de CFC au Brésil (BRD/REF/07/TDS/07) (Banque mondiale).
- e) que, pour le projet ci-après, le PNUE enverrait une mission aux Maldives à partir de pays voisins pour élaborer un plan d'action :
 - Renforcement des institutions aux Maldives (MLD/SEV/12/INS/02).
- f) que les projets ci-après avaient déjà été annulés d'un commun accord entre le gouvernement et l'agence d'exécution responsable :

- i) Nettoyage de tubes de télévision Tianjin en Chine (CPR/SOL/19/INV/170) (PNUD), la somme de 149 838 \$US étant remboursée au Fonds multilatéral ;
- ii) Réfrigération domestique à Fribe la Rioja, – Argentine, (ARG/REF/15/INV/18) (Banque mondiale), la somme de 1 444 733 \$US étant remboursée au Fonds multilatéral ;
- iii) Réfrigération domestique à Fribe S.A., – Argentine, (ARG/REF/15/INV/20) (Banque mondiale), la somme de 1 769 660 \$US étant remboursée au Fonds multilatéral ;
- iv) Procédé de nettoyage du métal à Markindo Theco, - Indonésie, (IDS/SOL/18/INV/40) (Banque mondiale, la somme de 94 016 \$US étant remboursée au Fonds multilatéral ;
- v) Siam Stainless Steel Co., - Thaïlande, (THA/REF/19/INV/52) (Banque mondiale), la somme de 240 577 \$US étant remboursée au Fonds multilatéral.

29. Le Comité exécutif a décidé de demander au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances de se pencher, à sa prochaine réunion, sur la suite à donner à toutes les conséquences des annulations de projets et à lui en rendre compte.

(Décision 27/9)

e) Projets de renforcement des institutions

30. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 24), le Comité exécutif a décidé :

- a) de demander au Secrétariat d'inviter les membres du Comité exécutif à faire connaître au Secrétariat avant le 1^{er} mai 1999 leurs vues sur l'efficacité des arrangements en vigueur concernant le renforcement des institutions et du fonctionnement des centres de l'ozone ;
- b) de demander au Secrétariat d'élaborer pour la prochaine réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, en coopération avec les agences d'exécution, un document résumant les principales caractéristiques des accords en vigueur conclus par ces agences en matière de renforcement des institutions.

(Décision 27/10)

f) Projet de programme de travail sur l'évaluation pour 1999

31. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4, paragraphe 27), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver le projet de programme de travail sur l'évaluation pour 1999 ;
- b) de demander au Secrétariat de soumettre à l'examen du Comité exécutif à sa troisième réunion de 1999 un projet de programme de travail sur l'évaluation pour 2000.

(Décision 27/11)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA SEIZIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

32. Le représentant du Japon, président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé du Brésil, du Burkina Faso, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie et du Japon) a présenté le rapport de la seizième réunion du Sous-comité, tenue à Montréal du 22 au 24 mars 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13), qui contenait les recommandations du Sous-comité sur un certain nombre de questions. Il s'agissait des questions suivantes : approbation de la première proposition de projet dans le nouveau secteur des stérilisants ; démarche à adopter pour traiter les tâches sur les agents de transformation confiées au Sous-comité par la dixième Réunion des Parties ; établissement d'un groupe de travail sur l'élimination du secteur des solvants en Chine ; programmes de travail des agences d'exécution pour 1999 ; et préparation des deux premiers projets d'élimination complète dans deux pays (Malaisie et Thaïlande). Les activités de coopération bilatérale n'avaient cessé d'augmenter et le Sous-comité avait recommandé l'approbation de 17 projets financés bilatéralement par quatre pays, pour un montant total d'environ 2 millions \$US.

33. En conclusion, le président a avisé le Comité exécutif que la valeur totale des projets recommandés par le Sous-comité pour approbation s'élevait à 22,8 millions \$US, dont 15 millions étaient destinés à des projets d'investissement, 4,3 millions à la préparation de projets et 850 000 \$US aux projets de renforcement des institutions et de prorogation.

a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets

i) Sous-secteur des stérilisants

34. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant le sous-secteur des stérilisants (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 7-8), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'appliquer une période de trois ans pour le calcul des suréconomies d'exploitation du projet de l'Argentine soumis à la présente réunion ;
- b) de charger le Secrétariat d'établir, en coordination avec les agences d'exécution et d'autres experts, des lignes directrices sur la démarche à suivre dans l'examen des projets soumis dans le sous-secteur des stérilisants.

(Décision 27/12)ii) Projets portant sur les HCFC

35. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les projets portant sur les HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 9-12), le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du complément d'information/de justifications fourni pour expliquer le choix des technologies à base de HCFC et il a indiqué que ce niveau d'information représentait le niveau initialement escompté et le minimum auquel il faudrait s'attendre à l'avenir; il a souligné aux agences d'exécution qu'il considérait cette démarche comme étant bien plus qu'un simple exercice sur papier et il a invité instamment les agences à s'acquitter sérieusement de leurs obligations de fournir des renseignements sur les solutions de rechange disponibles; enfin, il a décidé, en application de l'article 2F du Protocole de Montréal, de demander aux agences d'exécution de joindre à tous projets ou groupes de projets futurs sur les HCFC, soumis par un pays quelconque, une lettre du gouvernement intéressé. Dans cette lettre, le pays devra:

- a) Confirmer qu'il a bien examiné les situations particulières correspondant au(x) projet(s) soumis, ainsi que ses propres engagements concernant les HCFC au titre de l'article 2F ;
- b) Indiquer qu'il a néanmoins décidé qu'au stade actuel, les projets devaient recourir aux HCFC pendant une période intérimaire ;
- c) Déclarer qu'il comprenait qu'aucun financement ne serait disponible pour la reconversion ultérieure des entreprises intéressées lorsqu'elles abandonneront les HCFC.

(Décision 27/13)

36. À la suite de l'adoption de la décision, le représentant de Greenpeace a déclaré que la documentation soumise à la vingt-septième réunion du Comité exécutif contenait 29 propositions de projets demandant l'application de technologies à base de HCFC, évaluées à 6 millions \$US, pour une élimination de 574 tonnes ODP de CFC. Le représentant considérait cependant qu'il n'y avait pas de raison valable justifiant la poursuite de l'utilisation de technologies faisant appel à des substances qui, à court terme comme à long terme, entraîneraient des répercussions importantes sur le plan ODP, alors qu'il existait des technologies de rechange moins néfastes. Invoquant le projet de Whirlpool, en Inde, il a cité d'autres exemples d'entreprises similaires dans d'autres régions du monde qui avaient recours à des technologies sans HCFC. À son avis, les entreprises essayaient de se débarrasser de technologies désuètes en les bradant dans les pays visés à l'article 5. Il a conclu en faisant part de son inquiétude devant l'usage accru du bromure de méthyle et l'introduction de nouvelles ODS, notamment le bromure de n-propyle.

37. Un autre représentant, tout en accueillant favorablement la décision relative aux projets portant sur les HCFC, a souligné la nécessité de tenir un débat plus approfondi sur la question, auquel pourraient participer tous les membres du Comité exécutif. Il a donc

demandé que la politique dont relève les projets sur les HCFC soit inscrite à l'ordre du jour de la session plénière de la prochaine réunion du Comité exécutif, à laquelle sa délégation a l'intention de soumettre une note de discussion pour contribuer aux débats.

38. Un autre représentant a demandé que soit officiellement consignée sa position voulant que, dans la mesure où une technologie de remplacement des CFC était autorisée au titre du Protocole de Montréal, tout pays avait le droit souverain de l'appliquer dans ses projets d'élimination. Il existait une procédure d'amendement des termes du Protocole de Montréal, mais le représentant estimait que le Comité exécutif n'était pas la tribune appropriée pour prononcer des déclarations critiquant le choix de technologie d'un pays.

iii) Incidences des projets sur la consommation restante dans un secteur

39. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les incidences des projets sur la consommation restante dans un secteur (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 13-14), le Comité exécutif a décidé d'inviter les agences d'exécution et les pays intéressés à fournir, avec le concours du Secrétariat, les données sectorielles sur la consommation d'ODS et les données pour l'ensemble du pays les plus à jour possible lorsqu'ils soumettent des projets, afin de permettre aux pays de mieux évaluer l'impact que les propositions de projets auront sur leur capacité d'exécuter leur propre programme d'élimination et de respecter leurs obligations au titre du Protocole de Montréal.

(Décision 27/14)

iv) Nouvelle soumission du projet de Whirlpool, en Inde

40. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la nouvelle soumission du projet de Whirlpool, en Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 15-16), examen qui avait été reporté de sa vingt-sixième réunion, le Comité exécutif a décidé :

- a) de noter que la Banque mondiale avait fourni les renseignements supplémentaires sur les raisons justifiant le choix de la technologie et sur les niveaux de production, comme le lui avait demandé le Comité dans sa décision 26/32 ;
- b) d'approuver le projet de la Banque mondiale au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/15)

v) Financement rétroactif de projets sur les compresseurs

41. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant le financement rétroactif de projets sur les compresseurs, et surtout à la demande de l'ONUDI concernant le financement rétroactif de la reconversion d'une usine de compresseurs de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 17-19), le Comité exécutif a décidé:

- a) que les propositions de financement rétroactif de projets ne lui seront soumises que lorsque l'usine intéressée aurait reconverti toute sa production à des technologies sans CFC et détruit les équipements réservés spécifiquement à la production à base de CFC-12 ;
- b) de demander au gouvernement de la Chine de préparer une note d'information sur la situation des fabricants de compresseurs qui restent au pays, qui étaient admissibles aux fins de financement par le Fonds multilatéral.

(Décision 27/16)

vi) Coûts administratifs du financement rétroactif de projets

42. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les coûts administratifs du financement rétroactif de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 20-23), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du fait que les membres du Sous-comité étaient généralement convenus que le niveau actuel des coûts d'appui pour le financement rétroactif de projets était trop élevé ;
- b) qu'aucune décision ne peut être prise à la présente réunion quant au nouveau niveau des coûts d'appui du financement rétroactif de projets et que la proposition soit reprise dans le cadre général de l'examen de la question des coûts d'appui administratif qui sera entrepris en application de la décision 26/41.

(Décision 27/17)

vii) Classification des pays à faible volume de consommation

43. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la classification des pays à faible volume de consommation et notamment la question de savoir s'il convient de tenir compte de la consommation de bromure de méthyle dans la détermination du statut de pays à faible volume de consommation d'une Partie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 24-25), le Comité exécutif a décidé que la consommation de bromure de méthyle indiquée au titre de l'article 7 serait exclue du calcul de la consommation d'ODS qui sert à déterminer la classification d'un pays comme pays à faible volume de consommation.

(Décision 27/18)

viii) Formation d'agents de douane

44. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la question de la formation d'agents de douane dans le contexte des plans de gestion de frigorigènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 26-27), le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'aucun fonds ne sera consacré aux projets de formation d'agents de douane, tant que la législation pertinente n'aura pas été mise en place ou que des progrès importants n'aient pas été réalisés dans la promulgation de telle législation ;
- b) de demander aux agences d'exécution de communiquer aux pays qui se préparent à établir des législations des informations sur les questions relatives aux ODS pertinentes à la formation d'agents de douane pour leur permettre, en tant que parties prenantes, d'inclure des éléments pertinents en connaissance de cause dans le cadre de la préparation des législations ;
- c) d'examiner cas par cas, à la lumière de sa décision 25/32, les projets de formation d'agents de douane afin de déterminer s'il convient ou non d'inclure dans ces projets le matériel d'identification des produits chimiques.

(Décision 27/19)

b) Coopération bilatérale

45. Ayant examiné les propositions de projets à financer au titre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets à ce propos (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 28-43), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les demandes et les conditions indiquées à l'annexe II au présent rapport ;
- b) de demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets comme suit:
 - i) 358 660 \$US au solde des contributions bilatérales du Canada pour la période 1997 à 1999 ;
 - ii) 117 000 \$US au solde des contributions bilatérales de la France pour la période 1997 à 1999 ;
 - iii) 1 570 237 \$US au solde des contributions bilatérales de l'Allemagne pour la période 1997 à 1999 ;
 - iv) 20 000 \$US au solde des contributions bilatérales de la Finlande pour la période 1997 à 1999.

(Décision 27/20)

46. Conformément également à la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets, le Comité exécutif a adopté les décisions distinctes ci-après, concernant des projets que le Secrétariat du Fonds avait recommandés aux fins d'examen individuel.

Projet de préparation d'un plan de gestion des frigorigènes au Chili (Canada)

47. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 31-32), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, comme l'un des trois projets d'essai destinés aux pays ne faisant pas partie des pays à faible volume de consommation, à raison d'un projet par région pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie et Pacifique.

(Décision 27/21)

Assistance technique pour la préparation d'un programme de pays et d'un plan de gestion des frigorigènes au Laos (France)

48. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 33-34), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que des précautions seraient prises pour éviter toute reprise d'activités similaires.

(Décision 27/22)

Assistance technique en matière de climatisation pour le Ghana (France)

49. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 35-36), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que des précautions seraient prises pour éviter toute reprise d'activités similaires.

(Décision 27/23)

Assistance technique en matière de climatisation pour la Jordanie (France)

50. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 37-38), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que des précautions seraient prises pour toute reprise d'activités similaires.

(Décision 27/24)

Élaboration d'un plan de gestion des frigorigènes en Égypte (Allemagne)

51. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 39-40), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet en question, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, comme l'un des trois projets d'essai à réaliser dans des pays non considérés comme pays à faible volume de consommation, à raison d'un projet par région : Amérique Latine et Caraïbes, Afrique, Asie et Pacifique.

(Décision 27/25)

Plan de gestion de banques de halons dans les pays de l'Asie occidentale (Bahreïn, Koweït, Liban, Oman, Qatar et Yémen (France et Allemagne, comprenant un volet du PNUE)

52. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 41-42), le Comité exécutif, conscient du fait que la décision 18/22 déterminait le niveau de financement maximal disponible pour les banques de halons sur la base de la consommation de halons d'un pays, le Comité exécutif a décidé de différer le projet en attendant de disposer des données complètes sur la consommation des halons.

(Décision 27/26)

c) Programmes de travail

i) Programme de travail du PNUD pour 1999

53. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 44-56), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail du PNUD proposé au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/16 au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, en tenant compte de la somme de 337 870 \$US approuvée pour le PNUD à la vingt-sixième réunion comme avance sur son programme de travail pour 1999, et avec les modifications suivantes concernant certaines propositions .

(Décision 27/27)

Critères de présentation des propositions de préparation de projets

54. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 46-47), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver les demandes de préparation de projets pour la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, le Mozambique et le Pérou, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport ;
- b) Que, compte tenu de l'intention de la décision 23/51, l'agence d'exécution doit fournir un profil précis de la consommation restante dans tous les secteurs lorsqu'elle soumet une demande de préparation de projets pour un pays pour lequel le Comité exécutif avait déjà approuvé des projets visant à éliminer plus de 80% de la consommation de base.

(Décision 27/28)

Bahreïn : Préparation de deux projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale

55. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 48-49), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note de l'explication du représentant du Secrétariat au Sous-comité à l'effet que le programme de pays du Bahreïn imputait aux utilisateurs finals (secteur des services de réparation et d'entretien) la consommation de CFC dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale et que le PNUD avait recensé deux entreprises de fabrication de refroidisseurs d'eau à base de CFC-12 qui n'étaient pas mentionnés dans le programme de pays ;
- b) D'approuver la demande de préparation de projet pour le Bahreïn au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport ;
- c) Que, dans ce cas comme dans tous les autres cas similaires, les agences d'exécution doivent soumettre, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents aux fiches des programmes de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle.

(Décision 27/29)

Chine: Préparation de projets dans le secteur des solvants

56. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 50-51), le Comité exécutif a décidé de prendre note de l'explication du représentant du PNUD au Sous-comité à l'effet que le premier (Plan de la Chine pour le secteur des solvants) des deux projets était retiré, et a demandé que la question soit reprise dans le cadre de l'examen du plan sectoriel pour les solvants. Le second projet (un projet pour Irico (Caihong) Colour Picture Tube Factory) nécessitait encore un complément de travail, mais le PNUD était disposé à le faire à ses propres frais et il retirait donc sa demande de financement.

(Décision 27/30)

Népal : Préparation d'un projet de récupération et de recyclage de frigorigènes et d'un projet dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale

57. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 52-53), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de préparation de projets pour le Népal, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le PNUD

soumettra, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents aux fiches du programme de pays, contenant des données à jour sur la consommation sectorielle

(Décision 27/31)

Projets de démonstration des solutions de rechange au bromure de méthyle

58. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 54-55), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note d'une part, des doutes exprimées sur l'utilité des projets de démonstration des solutions de rechange au bromure de méthyle, dont la longue durée signifie qu'ils n'auront que peu d'effet sur la capacité des Parties d'arrêter la consommation du bromure de méthyle en 2002, et d'autre part de la nécessité d'agir rapidement dans la préparation des projets d'investissement ;
- b) D'élaborer des lignes directrices pour couvrir les projets d'investissement, dans le cadre de la révision des lignes directrices sur les projets portant sur le bromure de méthyle qui doit s'achever en mai 1999, conformément à la décision 24/12.

(Décision 27/32)

59. Concernant les demandes de financement pour la préparation de projets de démonstration sur les solutions de rechange au bromure de méthyle pour la fumigation des sols en Bolivie (coton et soja) et en Mozambique (tabac), le Comité exécutif a décidé, après avoir examiné les recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 55), d'approuver les demandes de projets, sous réserves qu'elles soient présentées comme des projets d'élimination et que le volet démonstration soit minime.

(Décision 27/33)

60. La représentante du Pesticide Action Network, qui parlait également au nom des Amis de la Terre, a souligné l'urgence d'accorder une assistance aux pays visés à l'article 5 afin qu'ils puissent respecter l'échéance de 2002 pour le bromure de méthyle. Elle dit espérer que les lignes directrices révisées concernant les projets sur le bromure de méthyle mettront en évidence le besoin d'impliquer les intervenants locaux dans leur préparation et leur exécution.

Costa Rica : Prorogation du projet de renforcement des institutions en vue de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone au titre du Protocole de Montréal : Phase 3

61. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 56), le Comité exécutif

a décidé d'approuver la demande relative au projet de renforcement des institutions au Costa Rica, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/34)

ii) Amendements au Programme de travail du PNUE pour 1999

62. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 57-74), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du Programme de travail du PNUE proposés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/17 et Corr. 1 au niveau de financement indiqué dans l'annexe II du rapport en apportant les modifications suivantes aux projets spécifiques :

- a) en vertu du principe qu'aucun fonds ne sera décaissé pour la formation des douaniers tant que les lois pertinentes n'auront pas été adoptées ou qu'il n'y ait eu des progrès appréciables vers l'adoption de telles lois.
- b) Le PNUE est prié de transmettre aux pays en voie de préparer de telles lois l'information pertinente sur les ODS aux autorités douanières afin qu'elles puissent, à titre d'intervenantes, collaborer à l'élaboration de ces lois.

(Décision 27/35)

Bahamas : Préparation d'un plan d'élimination en phase finale

63. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 59-60), le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement de la préparation d'un plan d'élimination de phase finale dans les Bahamas, au niveau indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que tous fonds destinés à la préparation de projets qui ne seraient pas requis seraient reversés au Fonds multilatéral.

(Décision 27/36)

Chine : Établissement d'une stratégie de formation et d'un plan pour le secteur des services de réparation et d'entretien dans la réfrigération

64. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 61-62), le Comité exécutif a décidé de reporter à sa vingt-neuvième réunion l'examen de la proposition, étant entendu que des informations supplémentaires seraient alors disponibles sur l'expérience des agences, et notamment du PNUE, ainsi que des partenaires bilatéraux et de l'ONUDI, dans la mise en œuvre des projets relatifs aux plans de gestion des frigorigènes, et que ces informations seraient prises en considération pour le remaniement de cette proposition et de propositions destinées à d'autres pays à volume de consommation élevé.

(Décision 27/37)

Comores : Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

65. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 63-64), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour les Comores, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le plan de gestion des frigorigènes serait présenté sous forme d'une mise à jour du programme de pays.

(Décision 27/38)

République démocratique du Congo : Établissement d'un bureau de l'ozone

République démocratique du Congo : Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

66. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 65-66), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver le projet de renforcement des institutions pour une période initiale d'un an, à un niveau de financement de 32 270 \$US, afin de recueillir les données nécessaires à l'achèvement du programme de pays et du plan de gestion des frigorigènes :
- b) De reporter l'examen de la proposition de préparation d'un plan de gestion des frigorigènes jusqu'à l'approbation finale du programme de pays de la République démocratique du Congo.

(Décision 27/39)

Yémen : Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

67. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 67-68), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour le Yémen, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le plan de gestion des frigorigènes serait présenté sous forme d'une mise à jour du programme de pays.

(Décision 27/40)

Mondial: Plan de gestion des banques de halons dans les pays d'Asie occidentale

68. Donnant suite à sa décision de différer la proposition de plan de gestion des banques de halons pour l'Asie occidentale (voir le paragraphe 52 ci-dessus), proposée conjointement par un promoteur bilatéral et le PNUE, et à la suite des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 69) le Comité exécutif a décidé que le financement du volet PNUE sera différé.

(Décision 27/41)

Mondial : Fiches d'information décrivant des solutions technologiques doublement avantageuses dans le cadre des Protocoles de Kyoto et de Montréal

69. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 70-71), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation des fiches d'information, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que la formulation du projet sera remaniée pour supprimer les informations sur l'historique et le contexte de la question et pour se concentrer plutôt sur les fiches de données technologiques, et pour inclure une première analyse des incidences des reconversions sur le Fonds multilatéral, le Fonds pour l'environnement mondial et le Clean Development Mechanism. Cette première analyse entreprise dans le cadre du projet se concentrera sur le dioxyde de carbone.

(Décision 27/42)

Mondial : Élaboration d'un manuel sur la reconversion des petites et moyennes entreprises qui fabriquent des réfrigérateurs domestiques et des petits appareils de réfrigération commerciale

70. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 72), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen du projet.

(Décision 27/43)

Projets mondiaux sur le bromure de méthyle

- a) Deux ateliers de formation régionaux sur l'élaboration de politiques en Amérique latine et en Afrique
- b) Deux stages régionaux de formation d'instructeurs, à l'intention des agents de vulgarisation
- c) Élaboration de manuels de formation pour les agents de vulgarisation
- d) Formation d'agriculteurs à l'échelle nationale et établissement d'une École de stages agricoles pratiques

71. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 73), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets indiqués ci-dessus, étant entendu que, sur la base des assurances données par le représentant du PNUE, les projets ont été conçus de façon à assurer que le matériel pédagogique et les activités de formation aident effectivement les petits groupes d'agriculteurs visés.

(Décision 27/44)

e) Préparation de manuels sur des cultures particulières à l'intention des agriculteurs

72. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 74), le Comité exécutif a décidé de reporter la proposition de préparation de manuels ci-dessus, en attendant qu'une plus grande expérience soit acquise sur le terrain et dans les projets de démonstration.

(Décision 27/45)

73. Après l'adoption de la décision, la représentante du Pesticide Action Network a exprimé un appui solide aux projets du PNUE sur le bromure de méthyle, surtout les activités de l'École de stages agricoles pratiques qui pourraient devenir une source importante d'information sur les solutions de rechange au bromure de méthyle, spécialement pour les petits agriculteurs.

iii) Programme de travail de l'ONUDI

74. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 75-76), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/18 et Corr.1, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, en tenant compte du montant de 190 970 \$US qui avait été approuvé pour l'ONUDI à la vingt-sixième réunion à titre d'avance sur son programme de travail pour 1999, avec les amendements et les observations ci-après concernant des propositions particulières.

(Décision 27/46)

Critères régissant la soumission de propositions de préparation de projets

75. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 77-78), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver les demandes de préparation de projets pour la Chine, l'Égypte, l'Indonésie, la Jordanie et la Malaisie, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport ;
- b) Que, compte tenu de l'intention de la décision 23/51, l'agence d'exécution devrait fournir un profil précis de la consommation restante dans tous les secteurs lorsqu'elle soumet une demande de préparation de projets pour un pays pour lequel le Comité exécutif avait déjà approuvé des projets visant à éliminer plus de 80% de la consommation de base.

(Décision 27/47)

Côte d'Ivoire : Préparation de projet pour la démonstration de la fumigation des graines de cacao

76. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 79-80), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de préparation de projets pour la Côte d'Ivoire, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le processus officiel de ratification de l'Amendement de Copenhague qui était en cours sera mené à bout, mais que, conformité aux décisions antérieures, aucun fonds ne serait décaissé tant que la Côte d'Ivoire n'aurait pas indiqué son intention de mener à terme la ratification de l'Amendement dans un délai de neuf mois.

(Décision 27/48)

Libye : Préparation du programme de pays

77. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 81), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de programme de pays pour la Libye, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu, sur la base d'une précision apportée par le représentant de l'ONUDI, qu'il avait été possible d'aller dans le pays en question par voies terrestre ou maritime, mais non par voie aérienne, pour visiter les projets.

(Décision 27/49)

Préparation de plans de gestion de frigorigènes pour le Mexique, le Nigeria et le Pakistan

78. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 82), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver la demande de préparation de plan de gestion de frigorigènes pour le Pakistan, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, comme l'un des projets préparés à titre d'essai pour les pays non considérés comme pays à faible volume de consommation, à raison d'un projet par grande région géographique ;

- b) De ne pas approuver les demandes de préparation de plans de gestion de frigorigènes pour le Mexique et le Nigeria, étant donné que les régions Amérique latine et Caraïbes et Afrique sont déjà couvertes avec les projets recommandés pour le Chili et l'Égypte.

(Décision 27/50)

Maroc : Préparation de projets d'investissement dans le secteur des aérosols

79. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 83), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour le Maroc, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que l'ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle

(Décision 27/51)

Oman : Préparation de programme de pays

80. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 84), et avoir pris note de la déclaration faite au Sous-comité par le représentant du Secrétariat de l'ozone selon laquelle l'Oman n'était pas encore Partie au Protocole de Montréal, le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver le projet, mais que la proposition pourrait être soumise de nouveau si l'Oman ratifiait le Protocole.

(Décision 27/52)

Soudan : Préparation de projet d'investissement dans le secteur des aérosols

81. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 85), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projet pour le Soudan, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que l'ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle.

(Décision 27/53)

Syrie : Préparation de projet d'investissement dans le secteur des aérosols

82. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 86), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projet pour la Syrie, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que l'ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle.

(Décision 27/54)

Venezuela : Atelier sur les solutions de rechange au bromure de méthyle dans la culture du tabac

83. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 87), le Comité exécutif

a décidé d'approuver la demande concernant la tenue de l'atelier au Venezuela, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/55)

Yémen : Préparation de projet d'investissement dans le secteur des aérosols

84. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 88), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projet pour le Yémen, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que l'ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle.

(Décision 27/56)

Projets pour la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)

85. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 89), dans lesquelles des préoccupations ont été exprimées sur le statut véritable de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et d'autres points de vue ont été présentés demandant que ce pays continue d'être traité comme une Partie et comme pouvant recevoir l'appui financier du Fonds multilatéral, le Comité exécutif a décidé de reporter tout autre examen de projets et d'activités pour ce pays.

(Décision 27/57)

iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour 1999

86. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 90-98), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail de la Banque mondiale présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/19, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, en tenant compte de la somme de 158 200 \$US qui avait été approuvé pour la Banque mondiale à la vingt-sixième réunion à titre d'avance sur son programme de travail de 1999, avec les amendements ci-après concernant des propositions particulières.

(Décision 27/58)

Critères régissant la soumission de propositions de préparation de projets

87. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 91-92), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver les demandes de préparation de projets pour la Chine, l'Indonésie, la Jordanie et la Malaisie, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport ;

- b) Que, compte tenu de l'intention de la décision 23/51, l'agence d'exécution devrait fournir un profil précis de la consommation restante dans tous les secteurs lorsqu'elle soumet une demande de préparation de projets pour un pays pour lequel le Comité exécutif avait déjà approuvé des projets visant à éliminer plus de 80% de la consommation de base.

(Décision 27/59)

Chine : Préparation de projets dans les secteurs des mousses, de la réfrigération commerciale et de la production de CFC

88. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 93), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour la Chine, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/60)

Inde : Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération, des solvants et de la production de CFC et de halons

89. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 94), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour l'Inde, au niveau de financement réduit indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/61)

Indonésie : Préparation de projets dans les secteurs des mousses et du recyclage des halons

90. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 95), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour l'Indonésie au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le financement s'appliquerait à la préparation de projets du secteur des mousses seulement.

(Décision 27/62)

Malaisie : Préparation de projets dans le secteur des solvants et d'un programme national d'élimination des CFC

91. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 96), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver la demande de préparation de projets pour la Malaisie, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le programme est de nature expérimental et qu'il n'existait pas d'autres programmes similaires dans d'autres pays à part la Thaïlande

- b) de prendre note de la suggestion voulant que la Banque mondiale entre en concertation avec d'autres agences d'exécution travaillant en Malaisie, afin de tirer parti de leurs connaissances spécialisées et de leur expérience durant l'établissement et l'exécution du programme.

(Décision 27/63)

Thaïlande : Préparation d'un programme national d'élimination des CFC

92. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 96), le Comité exécutif a décidé :

- a) Approuve la demande de préparation de projets pour la Thaïlande, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, étant entendu que le programme est de nature expérimentale et qu'il n'existait pas d'autres programmes similaires dans d'autres pays à part la Malaisie ;
- b) Prene note de la suggestion voulant que la Banque mondiale entre en concertation avec d'autres agences d'exécution travaillant en Thaïlande, afin de tirer parti de leurs connaissances spécialisées et de leur expérience durant l'établissement et l'exécution du programme

(Décision 27/64)

Turquie : Préparation de projets dans les secteurs des mousses, de la réfrigération commerciale, du recyclage de frigorigènes et des halons

93. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 98), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projets pour la Turquie au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/65)

d) Projets d'investissement

i) Projets recommandés aux fins d'approbation globale

94. Ayant examiné les observations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 99-103), ainsi que les informations soumises et les points de vue exprimés dans le cadre des délibérations, le Comité exécutif a approuvé le financement des projets et des activités figurant dans l'annexe II au présent rapport, sous réserve des conditions indiquées dans les recommandations du Secrétariat dans les fiches d'évaluation des projets.

(Décision 27/66)

95. À la demande d'un membre du Comité, les deux projets suivants que le Secrétariat avait recommandés aux fins d'approbation générale ont fait l'objet d'une approbation individuelle :

Sri Lanka : Projet de démonstration sur les solutions de recharge au bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé

96. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 100 et 101), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, sous réserve que le gouvernement du Sri Lanka rédige une lettre dans laquelle il indiquerait qu'aucune autre demande de financement ne serait soumise pour des utilisations de bromure de méthyle dans les plantations de thé et qu'après la période de 24 mois du projet, le bromure de méthyle ne sera plus utilisé dans les plantations de thé du pays. Le PNUD devrait avoir reçu cette lettre avant la date limite de soumission des documents pour la vingt-huitième réunion du Comité exécutif, à défaut de quoi le projet serait annulé et les fonds remboursés.

(Décision 27/67)

Zimbabwe : Projet de démonstration sur les solutions de recharge à l'utilisation du bromure de méthyle sur les piles de sacs de maïs recouvertes de feuilles de PVC à l'épreuve des gaz et de cocons de plastique

97. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 102), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet de démonstration au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport, sous réserve :

- a) que le PNUD prépare immédiatement le projet d'investissement sur réception des résultats ;
- b) que le Gouvernement du Zimbabwe fournisse une lettre dans laquelle il s'engage à éliminer une telle utilisation du bromure de méthyle dès l'achèvement des projets de démonstration et d'investissement, la réception de cette lettre étant une condition à l'approbation du projet d'investissement.

(Décision 27/68)

ii) Projets destinés à un examen individuel

Argentine: Élimination des CFC dans la stérilisation par ETO à Asisthos SRI

98. Se fondant sur la décision relative au sous-secteur des stérilisants (27/12), le Comité exécutif a approuvé le projet ci-dessus aux fins de financement au niveau indiqué à l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/69)

Chine: Élimination d'ODS à l'usine de compresseurs pour réfrigérateurs domestiques Beijing Embraco Snowflake Compressor Co. Ltd. (BESCO)

99. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 105 et 106), ainsi que de la décision qu'il avait prise concernant le remboursement rétroactif des projets sur les compresseurs (voir le paragraphe 41 ci-dessus), le Comité exécutif a décidé que :

- a) l'examen de ce projet serait différé ;
- b) le projet continuerait d'être pris en compte dans les objectifs des plans d'activités de l'ONUDI pour 1998.

(Décision 27/70)

Costa Rica : Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par reconversion à des technologies à base de HCFC-141b et de HFC-134a respectivement de la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeración Hermanos Gonzalez

Costa Rica : Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a respectivement dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeración Omega S.A.

Costa Rica : Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134 a respectivement dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Quena S.A

Costa Rica : Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a respectivement dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeración Wimmer Hnos, S.A.

100. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 107 et 108), ainsi que de la décision (27/18) qu'il avait prise précédemment sur la détermination du statut des pays à faible volume de consommation, en vertu de laquelle le Costa Rica serait considéré comme un pays à faible volume de consommation et ne serait donc pas soumis aux seuils de coût-efficacité, le Comité exécutif a décidé d'approuver les quatre projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

(Décision 27/71)

Inde: Élimination de CFC dans la production de réfrigérateurs domestiques à Whirlpool India Limited

101. Ce projet a été approuvé dans le cadre des débats au titre du point 6 a) ci-dessus (voir paragraphes 35-38 et 40 ci-dessus).

Iran: Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a comme frigorigène à Iran Compressor Manufacturing Co. (ICMC)

102. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 110-112), le Comité exécutif a décidé:

- a) que l'examen du projet ci-dessus sera reporté à la vingt-huitième réunion, des données rapprochées devant être obtenues au préalable et présentées avec la proposition de projet ;
- b) que le projet continuera d'être pris en compte dans les objectifs du plan d'affaires de l'ONUDI pour 1998 ;
- c) que, pour permettre la vérification des données dans les futurs projets soumis conformément aux décisions 22/26 et 26/36, les données sur le nombre d'appareils produits par les fabricants en aval, sur le niveau de consommation de CFC des fabricants et sur le nombre de compresseurs à base de CFC utilisés par les entreprises seront fournies pour une période de trois ans, dans la mesure du possible.

(Décision 27/72)

Yougoslavie: Remplacement du CFC-11 par du cyclopentane comme agent de gonflage de mousse et du CFC-12 par du HFC-134a comme frigorigène dans la production de réfrigérateurs/congélateurs domestiques à Obod Electroindustjia

103. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 113), le Comité exécutif a décidé de différer l'examen du projet.

(Décision 27/73)

e) Questions de politique

i) Possibilité d'envisager un nouveau sous-secteur pour le transport frigorifique

104. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 114 et 115), le Comité exécutif a décidé :

- a) que les activités caractérisées par l'assemblage, l'installation et le remplissage de systèmes de réfrigération pourraient être traitées comme un nouveau sous-secteur distinct des sous-secteurs déjà établis de la réfrigération domestique et commerciale, qui portent essentiellement sur la fabrication ;
- b) que ce nouveau sous-secteur devait encore être totalement défini et que les activités des entreprises qu'il regroupe peuvent chevaucher celles du sous-secteur de la réfrigération commerciale ;
- c) qu'un projet pourrait continuer à être considéré comme relevant du sous-secteur de la réfrigération commerciale, lorsque les activités qu'il prévoit sont

compatibles aux activités typiques des projets du sous-secteur de la réfrigération commerciale approuvés par le Comité exécutif ;

- d) que les surcoûts d'investissement devraient continuer d'être admissibles aux fins de financement au même titre que ceux du sous-secteur de la réfrigération commerciale, à condition que l'équipement à base d'ODS soit détruit.

(Décision 27/74)

105. Le Comité exécutif a noté que le Secrétariat et les agences d'exécution n'avaient pas pu régler les problèmes de quantification de la consommation dans le sous-secteur et, par voie de conséquence, de définir les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation.

106. Le Comité exécutif a demandé que le Secrétariat et les agences d'exécution présentent de plus amples renseignements sur les incidences de ce nouveau sous-secteur du transport frigorifique sur le Fonds multilatéral.

(Décision 27/75)

- ii) Recevabilité de la consommation d'ODS résultant des pertes par évaporation dans l'industrie des mousses

107. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 116 et 117), le Comité exécutif a décidé :

- a) de réitérer sa décision 26/13 a) et b), dans laquelle il :
 - i) demandait aux agences d'exécution, lorsqu'elles préparent des projets, de prendre le plus grand soin pour assurer la fiabilité et l'exactitude des données sur la consommation d'ODS et de mettre à la disposition du Secrétariat les données qui sont normalement communiquées par les entreprises sur les quantités d'ODS qu'elles achètent et qu'elles utilisent dans leur production ;
 - ii) demandait que les entreprises pour lesquelles des projets sont préparés mettent à disposition les dossiers pertinents, afin de fournir aux agences d'exécution les meilleures informations disponibles sur l'achat et l'utilisation des ODS ;
- b) de demander aux agences d'exécution, lorsqu'elles préparent des projets sur les mousses, de déterminer, dans le contexte des alinéas (a) (i) et (ii) ci-dessus, les pertes d'ODS par évaporation découlant des activités de production; et
- c) de considérer comme étant consommation d'ODS admissible de l'entreprise les pertes par évaporation correspondant à un taux maximal de 10% des quantités d'ODS achetées et utilisées dans la production des mousses.

(Décision 27/76)

iii) Circonstances justifiant l'élimination possible des ODS dans le secteur des utilisateurs finals d'appareils de réfrigération commerciale

108. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 118-121), et notamment des points de vue exprimés selon lesquels:

- i) Il faudrait disposer de beaucoup plus d'information sur ce secteur ;
- ii) Le financement devrait porter essentiellement sur le secteur de la production plutôt que sur les reconversions des utilisateurs ultimes ;
- iii) La priorité devrait être accordée à des projets relevant d'un plus vaste éventail de domaines ;
- iv) Les projets devraient être accessibles également aux pays qui ne sont pas des pays à faible volume de consommation ;
- v) Étant donné le prix actuellement peu élevé des CFC, la reconversion des utilisateurs ultimes ne serait ni économiquement viable ni durable ;
- vi) Le document était particulièrement important pour les pays à faible volume de consommation, puisqu'ils n'ont pas reçu d'autres types de financement sous forme de projets d'investissement, et puisque ce créneau de financement constituera probablement la seule assistance qu'ils recevront pour appliquer une réduction de 50% de leur consommation de CFC d'ici l'an 2005 ;
- vii) La liste des utilisations qui recevront une assistance mentionnée au paragraphe 29 du document inclura aussi les systèmes de réfrigération dans les hôpitaux ;
- viii) Des éclaircissements sont nécessaires pour préciser le sens de «article mineur d'immobilisation» ("minor capital items") ;
- ix) Le «remplacement de compresseur» devra être inclus comme élément de coût admissible aux fins de financement ;

le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction du travail effectué par le Secrétariat pour la préparation des lignes directrices initiales proposées ;
- b) de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de peaufiner les lignes directrices proposées en tenant compte des observations des membres du Sous-comité.

(Décision 27/77)

iv) Agents de transformation : Exécution de la décision X/14 (paragraphe 3, 5 et 6) de la Réunion des Parties

109. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 122-126), et notamment du projet de directives-cadre/principes généraux pour les projets d'agents de transformation proposé par le Sous-comité aux fins d'adoption par le Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphe 124), le Comité exécutif a décidé :

- a) qu'une première application de la décision X/14 pourrait commencer en suivant la démarche parallèle décrite dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/40 ;
- b) d'adopter le projet de directives-cadre/principes généraux pour les projets sur les agents de transformation, proposé par le Sous-comité sur l'examen des projets, figurant à l'annexe II au présent rapport :
- c) que, en application des principes généraux convenus, les agences d'exécution pourraient soumettre à l'examen de la vingt-huitième réunion un nombre limité de projets conformes à ces principes généraux convenus ;
- d) que, à mesure que des projets supplémentaires sont examinés et approuvés, il se créera une base d'information sur les rapports coût-efficacité, les limites des émissions, et autres conditions relatives à la recevabilité des demandes et au calcul des surcoûts. En se fondant sur cette base, le Comité exécutif pourra faire rapport aux Parties sur les limites des émissions (aux fins d'application de la décision X/14), en vue d'élaborer éventuellement à un stade ultérieur des lignes directrices plus détaillées pour chacune des utilisations des agents de transformation mentionnés dans la décision.

(Décision 27/78)

110. Le Comité exécutif a noté que le projet intitulé "Reconversion de l'usine de pesticides pour remplacer le tétrachlorure de carbone par des solvants sans ODS à Excel Industries Limited, Inde" figurant dans l'annexe II à la note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/40) comme exemple destiné à faciliter l'examen de la question, représentait une proposition potentiellement satisfaisante qui pouvait être soumise au Secrétariat pour examen selon la procédure établie.

f) Stratégie d'élimination dans le secteur des solvants de la Chine

111. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/13, paragraphes 127 and 128), le Comité exécutif a décidé de mettre sur pied un groupe de travail sur le plan d'élimination du secteur des solvants en Chine. Le groupe de travail, qui sera assisté dans ses tâches par le Secrétariat du Fonds et le PNUD, devra :

- a) faire rapport au Comité exécutif ;
- b) tenir sa première réunion immédiatement avant la vingt-huitième réunion du Comité exécutif ;
- c) se composer des membres suivants : Bahamas, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Japon et Suède (Président).

(Décision 27/79)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE PAYS

112. Le Comité exécutif a présenté les programmes de pays de la Bosnie-Herzégovine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/42), de la République démocratique du Congo (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/43) et du Qatar (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/44).

(a) **Bosnie-Herzégovine**

(c) **Qatar**

113. À l'issue des débats, le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver les programmes de la Bosnie-Herzégovine et du Qatar, en précisant que l'approbation des programmes par pays n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement ;
- b) De demander aux gouvernements de la Bosnie-Herzégovine et du Qatar de lui remettre chaque année un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de leurs programmes de pays, conformément à sa décision sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Établi selon la présentation approuvée, le premier rapport couvrira la période du 1^{er} avril 1999 au 31 décembre 2000, et devra parvenir au Secrétariat du Fonds avant le 1^{er} mai 2000.

(Décision 27/80)

(b) **République démocratique du Congo**

114. Ayant noté que, par suite de la situation qui régnait dans ce pays, il avait été impossible de rassembler les données de base sur 1995-1997 nécessaires pour déterminer si le Protocole de Montréal avait été respecté et que la consommation de CFC dans ce pays est élevée, le Comité exécutif a décidé d'approuver à titre provisoire le programme de pays de la République démocratique du Congo étant entendu que les données sur la consommation de base lui seraient soumises et que cette décision serait revue dans un an.

(Décision 27/81)

115. Un représentant a demandé que le PNUE soit chargé de travailler en étroite collaboration avec la République démocratique du Congo afin de l'encourager à fournir les données pertinentes et les rapports périodiques aux prochaines réunions du Comité exécutif.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SECTEUR DE LA PRODUCTION

116. Le représentant du Canada, qui a agi à titre de coordonnateur du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production, formé du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Inde, de l'Italie et des États-Unis d'Amérique, a présenté le rapport de la huitième réunion du Sous-groupe, qui a eu lieu à Paris le 13 janvier 1999, et de la neuvième réunion du Sous-groupe, qui a eu lieu à Montréal le 21 mars 1999. Les représentants du Secrétariat du Fonds multilatéral et de la Banque mondiale ont également assisté aux réunions. Elle a désiré rendre hommage à feu M. David Clare, qui a travaillé très fort à la conclusion d'un accord sur le secteur de la production.

117. Le Comité exécutif a accueilli avec enthousiasme l'accord conclu sur la fermeture du secteur de la production en Chine. Plusieurs représentants ont affirmé que cet accord est le résultat d'un travail acharné et représente une étape importante car la Chine est le plus important pays producteur et consommateur de CFC. Ils ont félicité le gouvernement de la Chine et les membres du Sous-groupe pour cette réalisation. Un des représentants a attiré l'attention sur le dossier connexe de l'élimination du tétrachlorure de carbone utilisé comme matière première et a suggéré que l'on en tienne compte lors des prochains accords sur les fermetures d'usines.

118. Le représentant de la Chine a assuré le Comité que son gouvernement respecterait ce projet qui sera exécuté par la Banque mondiale et a accepté la procédure de suivi et de surveillance proposée.

119. Le représentant de l'Inde est désolé que le Sous-groupe ait été incapable d'atteindre un consensus sur une proposition pour le secteur de la production de l'Inde et a souligné l'urgence de surmonter les obstacles et de conclure un accord.

120. Le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver l'accord proposé sur le secteur de production de la Chine présenté à l'annexe IV au présent rapport ;
- b) de demander au Sous-comité sur l'examen des projets de surveiller l'exécution de l'accord proposé et de ses dispositions, et de communiquer tout écart au Comité exécutif dans le cadre de ses programmes de travail annuels et des demandes de financement de la Banque mondiale ;
- c) de demander au Sous-groupe de se réunir à l'occasion de la vingt-huitième réunion du Comité exécutif afin de tenter de conclure un accord sur le secteur de la production de l'Inde et de déployer tous les efforts nécessaires entre temps pour faciliter la conclusion d'un accord ;

- d) de demander aux Parties d'acheminer les demandes pertinentes au Secrétariat qui en informera le Sous-groupe, et qui informera également la Partie demanderesse de la procédure établie et de la décision du Comité exécutif à ce sujet ;
- e) de prendre note qu'à l'exception de la réunion mentionnée au sous-paragraphe c) ci-dessus, le Sous-groupe est convenu de se réunir au besoin et selon les progrès réalisés dans les dossiers en suspens, en vertu de son mandat.

(Décision 27/82)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPORTATION A DES PAYS NON VISES A L'ARTICLE 5 : LIGNES DIRECTRICES SUR LES CRITERES D'ACCEPTATION DES PROJETS

121. Le Comité exécutif était saisi du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/46, qui contenait un projet de décision proposé par l'Inde à sa vingt-sixième réunion. Le Comité avait alors décidé (décision 26/44) qu'il n'était pas en mesure d'examiner le projet de décision à la réunion en cours et que la question pourrait lui être de nouveau soumise à la vingt-septième réunion.

122. Le comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de poursuivre l'étude de cette question en consultant, s'il y avait lieu, les pays concernés et de distribuer un document sur ce sujet aux membres avant la vingt-huitième réunion pour qu'il y soit examiné.

(Décision 27/83)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÊTS A DES CONDITIONS DE FAVEUR

123. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté un document conceptuel sur le financement à des conditions de faveur (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/47) où étaient reprises les préoccupations exprimées au sujet du recours à ce type de financement et où étaient donnés des exemples de différents mécanismes de prêt possibles et de leur fonctionnement.

124. Les membres se sont félicités du travail accompli par les États-Unis d'Amérique et de l'aide que l'Italie et l'Allemagne avaient apportée au groupe de contact. Il a été rappelé que l'article 10 de Protocole de Montréal prévoyait le financement à des conditions de faveur et que les Parties avaient demandé au Comité exécutif de se prononcer sur les mesures à prendre afin que l'on commence à recourir aux prêts à des conditions de faveur d'ici la fin de 1996 (Recommandation 10 à l'Annexe V du rapport de la septième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.7/12)).

125. Certains représentants ont estimé que les pays visés à l'article 5 auraient des difficultés à mettre en place un mécanisme de gestion des prêts et qu'il ne convenait pas de leur demander de prendre des engagements financiers qui aggraveraient leur endettement. Un représentant s'est félicité que l'on examine une approche intéressante et novatrice, mais a

souligné qu'il s'agissait d'une question délicate et qu'il ne serait pas possible d'obtenir un consensus tant que les pays visés à l'article 5 and les autres continueraient d'avoir des vues contraires en la matière. La question ne pourrait pas se régler au niveau du Comité exécutif et appelait des négociations au niveau politique dans le cadre de la Réunion des Parties.

126. D'autres représentants se sont déclarés favorables au financement à des conditions de faveur qui, selon eux, complèterait le financement sous forme de subventions et pourrait être étendu à des projets qui, sans cela, ne pourraient satisfaire aux critères de financement. Il y aurait lieu d'évaluer la situation propre à chaque pays pour déterminer si le recours à des prêts était l'approche appropriée.

127. Le représentant de Greenpeace s'est déclaré favorable à toute méthode de financement créative qui amènerait à approuver des projets qui, autrement, n'auraient pas été financés en application de la politique instaurée par le Comité exécutif et aideraient à lutter contre la dégradation de l'environnement causé par les activités humaines.

128. Aucun consensus ne paraissant envisageable à ce stade, le Comité exécutif a décidé :

- a) de demander au Secrétariat de préparer, en coopération avec les agences d'exécution, un document destiné à la prochaine réunion du Comité exécutif qui contiendrait un recueil des décisions déjà prises et où serait décrite l'expérience acquise à ce jour en ce qui concerne les éléments de prêt ;
- b) de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de collaborer pour établir des scénarios de la vie réelle en mettant en évidence les questions et problèmes pouvant y être liés, notamment des préoccupations telles que des capacités de gestion insuffisantes dans certains pays et la crainte de voir augmenter la dette nationale de pays déjà en situation de crise économique.
- c) De réexaminer cette question à sa prochaine réunion.

(Décision 27/84)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Plans de gestion des frigorigènes

129. Le représentant de la Suède, coordonnateur du Groupe de contact, composé de l'Algérie, de la Belgique, du Burkina Faso, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie et de l'Ouganda, a fait rapport sur la réunion du Groupe à laquelle avaient également participé des représentants du Secrétariat du Fonds et du PNUE.

130. Le Groupe a noté que l'approche des plans de gestion des frigorigènes dépendait d'un certain nombre de facteurs susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la préparation and la mise en œuvre de ces plans. Ont entre autres été cité parmi ces facteurs les contraintes de temps, la demande de financement de projets d'investissement, le système d'approbation projet par projet, la disponibilité de grandes quantités de CFC à bas prix, la situation des pays à faible volume de consommation, l'absence de toute politique ou cadre législatif et les

objectifs fixés aux agences d'exécution. Le Groupe a défini un certain nombre de règles pour modifier l'approche et a estimé qu'il convenait de recueillir et d'analyser l'information et les expériences tentées sur le terrain, et d'en tirer des conclusions. Il faut aussi poursuivre les discussions sur ce sujet important.

131. Le Comité exécutif a décidé :

- a) D'inviter les membres et les agences d'exécution, y compris celles pratiquant la coopération bilatérale, de communiquer par écrit au Secrétariat leurs vues et leur expérience sur le terrain qui serviront à alimenter les discussions du Groupe de contact lors de la vingt-huitième réunion du Comité exécutif, et de tenir compte du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/Inf.4 et de ses liens possibles avec d'autres questions de politique ;
- b) De demander au Sous-comité sur la surveillance, l'évaluation et les finances d'examiner la question des objectifs applicables à la préparation et à la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes.

(Décision 27/85)

Lignes directrices concernant les projets sur le bromure de méthyle

132. Le Comité exécutif a décidé :

- a) de créer un groupe de travail composé de l'Algérie, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Italie, chargé de réviser les directives en vigueur pour les projets sur le bromure de méthyle ;
- b) de demander au Secrétariat de préparer un document contenant des informations fournies par des experts en la matière et par les membres du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle, ainsi que les résultats de tout projet de démonstration des agences d'exécution, aux fins d'étude par le groupe de travail et de soumission à la vingt-huitième réunion du Comité exécutif.

(Décision 27/86)

Date et lieu de la 28^e réunion du Comité exécutif

133. Le Comité exécutif a décidé de tenir sa vingt-huitième réunion à Montréal du 14 au 16 juillet 1999, cette réunion devant être précédée de celles du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, à Montréal également, les 12 et 13 juillet.

(Décision 27/87)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

134. Le Comité a adopté son rapport en se fondant sur les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/L.1 et Add.1.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

134. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 26 mars à 12 h.

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
 Annexe II Page 1

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
ALGÉRIE						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des aérosols (général)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
MOUSSE						
Flexible						
Élimination du CFC-11 par la reconversion au chlorure de 5.46 méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Matelas Atlas (SAM ATLAS)	ONUDI	22.0	\$120,060		\$15,608	\$135,668
Élimination du CFC-11 par la reconversion au chlorure de 5.51 méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à King's Matelas	ONUDI	20.0	\$110,179		\$14,323	\$124,502
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des mousses (polyuréthane souple)	ONUDI		\$18,000	\$2,340	\$20,340	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur de la réfrigération (commerciale)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Prorogation du projet de renforcement des institutions	PNUE		\$90,010	\$11,701	\$101,711	
Total pour Algérie		42.0	\$368,249	\$47,872	\$416,121	
ARGENTINE						
MOUSSE						
Multiplés sous-secteurs						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de panneaux rigides d'isolation thermique en mousse de polyuréthane à Arneg Raffo	Banque	67.0	\$177,960	\$23,135	\$201,095	2.66
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet parapluie et de trois autres projets dans le sous-secteur des mousses rigides	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Préparation de deux projets dans le sous-secteur des mousses à pellicule externe incorporée	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Préparation de projet dans le secteur général des mousses	ONUDI		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Élaboration de projets d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle (fleurs)	ONUDI		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Élaboration de projets d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle (fraises, tomates)	ONUDI		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 2

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
STÉRILISATION						
Oxyde d'éthylène						
Élimination des CFC dans la stérilisation à l'oxyde d'éthylène à Asisthos S.R.L.	Banque	20.7	\$395,095	\$51,362	\$446,457	19.10
<i>En utilisant une période de trois ans pour le calcul des suréconomies d'exploitation</i>						
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation des projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération et du nettoyage aux solvants	Banque		\$16,000	\$2,080	\$18,080	
Total pour Argentine		87.7	\$789,055	\$102,577	\$891,632	
BAHAMAS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un plan d'élimination de phase finale	PNUE		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<i>Approuvé étant entendu que tous fonds destinés à la préparation de projets qui ne seraient pas requis seraient reversés au Fonds multilatéral</i>						
Total pour Bahamas			\$25,000	\$3,250	\$28,250	
BAHREÏN						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de deux projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<i>PNUD soumettent avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents aux fiches des programmes de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>						
Total pour Bahreïn			\$20,000	\$2,600	\$22,600	
BÉNIN						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de deux projets dans le sous-secteur général des mousses	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de plans de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Total pour Bénin			\$45,000	\$5,850	\$50,850	
BOLIVIE						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration de solutions de rechange au bromure de méthyle pour la fumigation des sols (coton et soja)	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<i>Sous réserves qu'elle soit présentée comme un projet d'élimination et que le volet de démonstration soit minime</i>						

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
 Annexe II Page 3

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
Total pour Bolivie			\$20,000	\$2,600	\$22,600	
BOSNIE-HERZÉGOVINE						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création d'un Secrétariat de l'ozone (renforcement des institutions)	ONUDI		\$110,000	\$14,300	\$124,300	
Total pour Bosnie-Herzégovine			\$110,000	\$14,300	\$124,300	
BRÉSIL						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des aérosols (général)	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
MOUSSE						
Rigide						
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Farage	PNUD	10.9	\$52,770	\$6,860	\$59,630	4.84
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Posmovil	PNUD	9.1	\$44,700	\$5,811	\$50,511	4.91
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de blocs de mousse de polyuréthane rigide à Conter	PNUD	10.9	\$85,347	\$11,095	\$96,442	7.83
Peau intégrée						
Élimination du CFC-11 par la conversion à une technologie de gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée (micro cellulaire) à Caloi	PNUD	41.0	\$227,600	\$29,588	\$257,188	5.55
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Spandy	PNUD	17.8	\$261,400	\$33,982	\$295,382	14.68
Préparation de proposition de projet						
Préparation de quatre projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Préparation de six projets dans le sous-secteur des mousses à pellicule externe incorporée	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Préparation de cinq projets dans le sous-secteur des mousses rigides	PNUD		\$35,000	\$4,550	\$39,550	
Préparation de projets dans le secteur des mousses (général)	ONUDI		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des fumigènes/bromure de méthyle (tabac)	ONUDI		\$50,000	\$6,500	\$56,500	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à 8.23 une technologie à base de HCFC-141b (mousses) et de HFC-134a (frigorigène) dans la fabrication de remorques réfrigérées à Artica		PNUD	22.3	\$183,623	\$23,871	\$207,494
Préparation de proposition de projet						
Préparation de quatre projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Préparation de quatre projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	ONUDI		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Préparation d'un projet dans le sous-secteur de la réfrigération domestique	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Total pour Brésil			112.0	\$1,175,440	\$152,807	\$1,328,247
BURKINA FASO						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Prorogation du projet de renforcement des institutions	PNUE		\$55,700	\$7,241	\$62,941	
Total pour Burkina Faso			\$55,700	\$7,241	\$62,941	
CHILI						
RÉFRIGÉRATION						
Plan de gestion de frigorigènes						
Formulation d'un plan de gestion des frigorigènes au Chili \$33,900 (Canada)			Canada	\$33,900		
<i>Approuvé comme un des trois projets d'essai destinés aux pays non considérés comme pays à faible volume de consommation, à raison d'un projet par région</i>						
Total pour Chili				\$33,900	\$33,900	
CHINE						
MOUSSE						
Flexible						
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Putuo Zhujiajian Rubber and Plastic Plant	Banque	112.0	\$525,483	\$67,803	\$593,286	4.69
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Xiaoshan Polyurethane Foam Plant	Banque	111.0	\$603,058	\$76,336	\$679,394	5.43
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Chendy à Jinjiang Foam General Plant	Banque	89.0	\$554,470	\$70,992	\$625,462	6.23
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Jiangsu Haimen Foam plant	Banque	73.0	\$454,790	\$59,123	\$513,913	6.23

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 5

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Shanghai Shenyin Polyurethane Baoshan Plant	Banque	76.0	\$473,480	\$61,552	\$535,032	6.23
Reconversion du CHC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Shenyin Polyurethane Xinzhuang Plant	Banque	86.1	\$536,403	\$69,004	\$605,407	6.23
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Handan Fuyang Chemical Corporation	Banque	70.0	\$436,100	\$56,693	\$492,793	6.23
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Henan Huojia Huashi Co.	Banque	109.5	\$583,186	\$74,150	\$657,336	6.23
Rigide						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Zhenjiang Commercial Refrigeration Equipment General Plant	Banque	30.8	\$145,376	\$18,899	\$164,275	4.72
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Nanjing Kanglian Industrial Corporation	PNUD	30.0	\$234,900	\$30,537	\$265,437	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Shanghai Haiou Electric Appliance General Factory	Banque	33.3	\$261,052	\$33,937	\$294,989	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCHC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Qingdao Changlong Commercial Machinery Co.Ltd.	Banque	57.7	\$451,791	\$58,733	\$510,524	7.83
Préparation de proposition de projet						
Préparation de dix projets dans le sous-secteur des mousses à pellicule externe incorporée	PNUD		\$75,000	\$9,750	\$84,750	
Préparation de 16 projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$100,000	\$13,000	\$113,000	
Préparation de projets dans le secteur des mousses (polyuréthane rigide)	ONUDI		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
RÉFRIGÉRATION						
Domestique						
Élimination de CFC-11 et de CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques à China Aerospace Industry Corp. (Allemagne)		Allemagne	93.5	\$1,451,137		\$1,451,137
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation des projets dans les secteurs de la mousse, de la réfrigération commerciale et de la production des CFC	Banque		\$300,000	\$39,000	\$339,000	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
Document/vidéo/disquette						
Établissement d'une stratégie de formation de politique et d'un plan pour les autorités locales	PNUE		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Total pour Chine		972.0	\$7,286,226	\$752,510	\$8,038,736	
COLOMBIE						
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation des projets dans les secteurs de la mousse, de la réfrigération commerciale et des solvants	Banque		\$38,000	\$4,940	\$42,940	
<i>À condition que l'accord sur les subventions soit conclu avant la proposition du sujet</i>						
Total pour Colombie			\$38,000	\$4,940	\$42,940	
COMORES						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de plans de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<i>Approuvé étant entendu que le plan de gestion des frigorigènes serait présenté sous forme d'une mise à jour du programme de pays</i>						
Total pour Comores			\$30,000	\$3,900	\$33,900	
CONGO						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de plans de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Total pour Congo			\$30,000	\$3,900	\$33,900	
CONGO, RD						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création d'un bureau de l'ozone	PNUE		\$32,270	\$4,195	\$36,465	
<i>Approuvé pour une période initiale d'un an afin de recueillir les données nécessaires à l'achèvement du programme de pays et du plan de gestion des frigorigènes</i>						
Total pour Congo, RD			\$32,270	\$4,195	\$36,465	
COSTA RICA						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Solutions de rechange au bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans la culture des melons	PNUD		\$180,500	\$23,465	\$203,965	
Solutions de rechange au bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans la culture des fleurs coupées	PNUD		\$193,500	\$25,155	\$218,655	
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Élimination du CFC-11 et CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et au HFC=1314b dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Quena S.A.		PNUD	9.9	\$219,430	\$28,526	\$247,956

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 7

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	
Élimination du CFC-11 et CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Refrigeration Omega S.A.	PNUD	36.92	4.3	\$159,883	\$20,785\$180,668
Élimination du CFC-11 et CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Refrigeration Wimmer Hnos, S.A.	PNUD	41.32	4.6	\$186,217	\$24,208\$210,425
Élimination du CFC-11 et CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et HCF-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Refrigeration Hermanos Gonzalez S.A.	PNUD	41.79	4.4	\$185,168	\$24,072\$209,240
DIVERS					
Renforcement des institutions					
Renouvellement du projet pour le renforcement des institutions pour l'élimination des ODS selon le Protocole de Montréal:Phase 3	PNUD		\$108,087	\$14,051	\$122,138
Total pour Costa Rica			23.3	\$1,232,785	\$160,262
CÔTE D'IVOIRE					
FUMIGÈNES					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets pour les denrées entreposées (graines de cacao) (bromure de méthyle)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250
<i>Approuvé étant entendu que le processus officiel de ratification de l'Amendement de Copenhague qui était en cours sera mené à bout, mais que, en conformité aux décisions antérieures, aucun fonds ne serait décaissé tant que la Côte d'Ivoire n'aurait pas indiqué son intention de mener à terme la ratification de l'Amendement dans un délai de neuf mois</i>					
DIVERS					
Document/vidéo/disquette					
Documentaire sur le trafic des réfrigérateurs usagés en Côte d'Ivoire (France)	France		\$12,000		\$12,000
Total pour Côte D'Ivoire			\$37,000	\$3,250	\$40,250
ÉGYPTE					
RÉFRIGÉRATION					
Préparation de proposition de projet					
Formulation d'un plan de gestion de frigorigènes en Égypte (Allemagne)	Allemagne		\$28,700		\$28,700
<i>Approuvé comme un des trois projets d'essai destinés aux pays non considérés comme pays à faible volume de consommation, à raison d'un projet par région</i>					
SOLVANTS					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets dans le secteur des solvants (TCA)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950
DIVERS					
Préparation de proposition de projet					
Étape III : projet de renforcement des institutions pour des activités reliées au Protocole de Montréal	ONUDI		\$175,000	\$22,750	\$197,750

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 8

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
Total pour Égypte			\$218,700	\$24,700	\$243,400	
ÉQUATEUR						
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation des projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération commerciale	Banque		\$24,000	\$3,120	\$27,120	
<i>À condition que le projet soit proposé dans le cadre d'un PGF conçu par le gouvernement</i>						
Total pour Équateur			\$24,000	\$3,120	\$27,120	
GÉORGIE						
DIVERS						
Assistance/appui technique						
Promotion du respect du Protocole de Montréal dans les pays à économie en transition en Géorgie (Canada)	Canada		\$33,900		\$33,900	
Total pour Géorgie			\$33,900		\$33,900	
GHANA						
RÉFRIGÉRATION						
Assistance/appui technique						
Assistance technique dans le secteur de la climatisation pour le Ghana (France)	France		\$31,500		\$31,500	
<i>Approuvé étant entendu que des précautions seront prises pour éviter tout chevauchement avec d'autres activités similaires</i>						
Total pour Ghana			\$31,500		\$31,500	
GUATEMALA						
RÉFRIGÉRATION						
Plan de gestion de frigorigènes						
Mise en oeuvre de plans de gestion de frigorigènes: systèmes de licences	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
Mise en oeuvre de plans de gestion de frigorigènes. Code des bonnes pratiques en réfrigération	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
Mise en oeuvre de plans de gestion de frigorigènes: Formation d'agents de douane	PNUE		\$34,000	\$4,420	\$38,420	
<i>Aucun fonds ne serait consacré à des projets de formation d'agents de douane tant que la législation pertinente n'aura pas été mise en place ou que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés pour promulguer une telle législation</i>						
Total pour Guatemala			\$54,000	\$7,020	\$61,020	
INDE						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de deux projets dans le secteur des aérosols	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
 Annexe II
 Page 9

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
MOUSSE						
Rigide						
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermdurci isolés à la mousse de polyuréthane rigide à Bansal Plastic Industries	PNUD	20.4	\$68,829	\$8,948	\$77,777	3.37
Reconversion du CFC-11 à une technologie de HCFC-141b dans la fabrication de produits isolants en mousse de polyuréthane rigide à Baba Insulator	PNUD	14.4	\$59,096	\$7,682	\$66,778	4.11
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermdurci isolés à la mousse de polyuréthane rigide à Shree Nath Plastics	PNUD	13.9	\$61,370	\$7,978	\$69,348	4.60
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'isolant en mousse de polyuréthane rigide à R.S. Insulators	PNUD	10.3	\$54,800	\$7,124	\$61,924	5.30
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'isolant in situ et a vaporiser en polyuréthane rigide à P.K. Construction Co.	PNUD	10.6	\$74,172	\$9,642	\$83,814	6.98
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermdurci isolés à la mousse de polyuréthane rigide à Ganga Thermoware	PNUD	10.1	\$78,864	\$10,252	\$89,116	7.83
Préparation de proposition de projet						
Préparation de dix projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Préparation de sept projets dans le sous-secteur des mousses rigides	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
RÉFRIGÉRATION						
Domestique						
Élimination des CFC dans la fabrication des réfrigérateurs domestiques à Whirlpool of India Ltd.		Banque	200.6	\$675,165	\$84,268	\$759,433
Préparation de proposition de projet						
Préparation de cinq projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$35,000	\$4,550	\$39,550	
SOLVANTS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des aérosols (général)	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Renouvellement du projet pour le renforcement des institutions pour l'élimination des ODS en application du Protocole de Montréal:Phase 3	PNUD		\$287,100	\$37,323	\$324,423	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 10

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération, des solvants et de la production des CFC/halons	Banque		\$220,000	\$28,600	\$248,600	
<i>Le financement ne pourrait pas accorder pour le moment pour des activités d'élimination de la production de halons (50 000 \$US) puisque les conditions préalables relatives à la vérification des usines n'avaient pas été respectées</i>						
Total pour Inde		280.3	\$1,714,396	\$219,368	\$1,933,764	
INDONÉSIE						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des mousses (polyuréthane souple)	ONUDI		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Préparation de projets dans les secteurs du recyclage des halons et des mousses	Banque		\$100,000	\$13,000	\$113,000	
<i>Approuvé étant entendu que les projets qui doivent être préparés relèveraient uniquement du secteur des mousses</i>						
HALONS						
Gestion des stocks						
Programme de gestion des halons en Indonésie : récupération, recyclage et stockage des halons	Banque	972.0	\$486,200	\$63,206	\$549,406	
Total pour Indonésie		972.0	\$636,200	\$82,706	\$718,906	
IRAN						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousses (polyuréthane souple)	ONUDI		\$18,000	\$2,340	\$20,340	
Préparation de quatre projets dans le sous-secteur des mousses à pellicule externe incorporée	PNUD		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de trois projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Préparation de projets dans le secteur de la réfrigération (commerciale)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total pour Iran			\$113,000	\$14,690	\$127,690	
JAMAÏQUE						
RÉFRIGÉRATION						
Plan de gestion de frigorigènes						
Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes: Formation d'agents de douane en Jamaïque (Canada)	Canada		\$54,240		\$54,240	
<i>Aucun fonds ne serait consacré à des projets de formation d'agents de douane tant que la législation pertinente n'aura pas été mise en place ou que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés pour promulguer une telle législation</i>						
Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes: Formation d'agents de douane en Jamaïque (Canada)	Canada		\$50,850		\$50,850	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US) Projet	Appui	Total \$US/kg	C.E.
Total pour Jamaïque			\$105,090		\$105,090	
JORDANIE						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération (commerciale)	ONUUDI		\$5,000	\$650	\$5,650	
Assistance/appui technique						
Assistance technique dans le secteur de la climatisation pour la Jordanie (France)	France		\$42,000		\$42,000	
<i>Approuvé étant entendu que des précautions seront prises pour éviter tout chevauchement avec d'autres activités similaires</i>						
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans les secteurs des aérosols et du recyclage des halons	Banque		\$5,000	\$650	\$5,650	
Total pour Jordanie			\$52,000	\$1,300	\$53,300	
LIBAN						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de quatre projets dans le secteur des aérosols	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
MOUSSE						
Flexible						
FAP (Furniture and Plastics) Sarl - Élimination du CFC-11 par reconversion au chlorure de méthylène de la production de mousse de polyuréthane souple au Liban (France)			France			\$
<i>Demande de changement de technologie (en application de la décision 22/69)</i>						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet dans le secteur des mousses	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total pour Liban			\$50,000	\$6,500	\$56,500	
LIBÉRIA						
DIVERS						
Programme de pays/études de pays						
Préparation de programme de pays	PNUE		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Total pour Libéria			\$50,000	\$6,500	\$56,500	
LIBYE						
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un programme de pays	ONUUDI		\$80,000	\$10,400	\$90,400	
Total pour Libye			\$80,000	\$10,400	\$90,400	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 12

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. \$US/kg	
			Projet	Appui		Total
MALAISIE						
MOUSSE						
Rigide						
Remplacement du CFC-11 par le HCFC-141b comme agent de gonflage de la mousse dans la fabrication de panneaux isolants à Yong Tuck Refrigerators Trading Co.		ONUDI	8.0	\$61,735	\$8,026\$69,7617.72	
Préparation de proposition de projet						
Préparation de trois projets dans le sous-secteur des mousses rigides	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousse (polyuréthane rigide)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de deux projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des solvants <i>Approuvé étant entendu que le programme est de nature expérimental. Le Comité prenne note de la suggestion voulant que la Banque mondiale entre en concertation avec d'autres agences d'exécution travaillant en Malaisie, afin de tirer parti de leurs connaissances spécialisées et de leur expérience durant l'établissement et l'exécution du programme</i>	Banque		\$95,000	\$12,350	\$107,350	
Total pour Malaisie			8.0	\$226,735	\$29,476	\$256,211
MAROC						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissements dans le secteur des aérosols (général) <i>ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des fumigènes/bromure de méthyle (fleurs)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des fumigènes/bromure de méthyle (bananes)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale	ONUDI		\$7,000	\$910	\$7,910	
Préparation de plans de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Total pour Maroc			\$87,000	\$11,310	\$98,310	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 13

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	
MAURICE					
AÉROSOLS					
Usine de remplissage					
Projet d'investissement pour l'élimination de CFC à Chem 4.92		Allemagne	16.0	\$90,400	\$90,400
Tech-Stella Industries,Port Louis, Maurice (Allemagne)					
Total pour Maurice			16.0	\$90,400	\$90,400
MEXIQUE					
MOUSSE					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de trois projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
RÉFRIGÉRATION					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets dans le secteur de la réfrigération (commercial)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950
Total pour Mexique			\$35,000	\$4,550	\$39,550
MOZAMBIQUE					
FUMIGÈNES					
Préparation de proposition de projet					
Préparation d'un projet de démonstration de solutions de rechange au bromure de méthyle pour la fumigation des sols (tabac)	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<i>Sous réserves qu'elle soit présentée comme projet d'élimination et que le volet démonstration soit minime</i>					
Total pour Mozambique			\$20,000	\$2,600	\$22,600
NÉPAL					
RÉFRIGÉRATION					
Préparation de proposition de projet					
Préparation d'un projet dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<i>PNUD soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>					
Préparation d'un projet de récupération et de recyclage pour le secteur de la réfrigération	PNUD		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<i>ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>					
Total pour Népal			\$30,000	\$3,900	\$33,900
NIGER					
RÉFRIGÉRATION					
Plan de gestion de frigorigènes					
Surveillance des activités comprises dans le PGF	PNUD		\$15,455	\$2,009	\$17,464
Programme de formation des formateurs dans le secteur de \$46,895 la réfrigération		PNUE	7.5	\$41,500	\$5,395

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 14

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
Formation des douaniers <i>Aucun fonds ne serait consacré à des projets de formation d'agents de douane tant que la législation pertinente n'aura pas été mise en place ou que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés pour promulguer une telle législation</i>	PNUE	30.2	\$63,000	\$8,190	\$71,190	
Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes <i>Demander au PNUD de ne pas décaisser les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures réglementaires, législatives et fiscales proposées par le gouvernement du Niger</i>	PNUD	5.8	\$87,603	\$11,388	\$98,991	15.10
Total pour Niger		43.5	\$207,558	\$26,983	\$234,541	
NIGÉRIA						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de sept projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$35,000	\$4,550	\$39,550	
Préparation de trois projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Total pour Nigéria			\$50,000	\$6,500	\$56,500	
PAKISTAN						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes <i>Approuvé comme un des trois projets d'essai destinés aux pays non considérés comme pays à faible volume de consommation, à raison d'un projet par région</i>	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans les secteurs des mousses et de la réfrigération	Banque		\$66,000	\$8,580	\$74,580	
Total pour Pakistan			\$96,000	\$12,480	\$108,480	
PARAGUAY						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de récupération et recyclage des frigorigènes <i>Approuvé sous condition que les fonds soient utilisés pour élaboration d'un plan de gestion pour les frigorigènes</i>	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total pour Paraguay			\$20,000	\$2,600	\$22,600	
PÉROU						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet dans le secteur général des mousses <i>Sous condition que les fonds soient utilisés pour un projet en phase finale pour le sous-secteur des polystyrènes</i>	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 15

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
RÉFRIGÉRATION						
Plan de gestion de frigorigènes						
Mise en oeuvre de plan de gestion de frigorigènes: Code des bonnes pratiques en réfrigération	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
Mise en oeuvre de plan de gestion de frigorigènes: Formation d'agents de douane	PNUE		\$34,000	\$4,420	\$38,420	
<i>Aucun fonds ne serait consacré à des projets de formation d'agents de douane tant que la législation pertinente n'aura pas été mise en place ou que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés pour promulguer une telle législation</i>						
Mise en oeuvre de plan de gestion de frigorigènes: systèmes de licences	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
Total pour Pérou			\$74,000	\$9,620	\$83,620	
PHILIPPINES						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des aérosols (général)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Total pour Philippines			\$25,000	\$3,250	\$28,250	
QATAR						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création d'un Secrétariat de l'ozone (renforcement des institutions)	ONUDI		\$68,450	\$8,899	\$77,349	
Total pour Qatar			\$68,450	\$8,899	\$77,349	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de plans de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Total pour République centrafricaine			\$30,000	\$3,900	\$33,900	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO						
DIVERS						
Programme de pays/études de pays						
Préparation de programme de pays	PNUE		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Assistance/appui technique						
Assistance technique pour la préparation de programme de pays et de plan de gestion de frigorigènes en Républiques démocratique populaire lao (France)	France		\$31,500		\$31,500	
<i>Approuvé étant entendu que des précautions seront prises pour éviter tout chevauchement avec d'autres activités similaires</i>						
Total pour République démocratique populaire lao			\$81,500	\$6,500	\$88,000	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE					
MOUSSE					
Préparation de proposition de projet					
Préparation d'un projet dans le secteur général des mousses	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
Total pour République dominicaine			\$20,000	\$2,600	\$22,600
ROUMANIE					
MOUSSE					
Polystyrène et/ou polyéthylène					
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à 3.90		ONUDI	132.4	\$516,512	\$66,816
une technologie à base de butane dans la fabrication de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée à Romcarbon S.A.					
Total pour Roumanie			132.4	\$516,512	\$66,816
SOUDAN					
AÉROSOLS					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des aérosols (général)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250
<i>ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>					
Total pour Soudan			\$25,000	\$3,250	\$28,250
SRI LANKA					
FUMIGÈNES					
Bromure de méthyle					
Projet de démonstration : Solutions de recharge au bromure de méthyle pour l'élimination des nématodes dans le thé	PNUD	3.9	\$310,200	\$40,326	\$350,526
<i>Approuvé sous réserve que le gouvernement du Sri Lanka rédige une lettre dans laquelle il indiquerait qu'aucune autre demande de financement ne serait soumise pour des utilisations de bromure de méthyle dans les plantations de thé et qu'après la période de 24 mois du projet, le bromure de méthyle ne sera plus utilisé dans les plantations de thé du pays. Le PNUD devrait avoir reçu cette lettre avant la date limite de soumission des documents pour la vingt-huitième réunion du Comité exécutif, à défaut de quoi le projet serait annulé et les fonds remboursés</i>					
Total pour Sri Lanka			3.9	\$310,200	\$40,326
SYRIE					
AÉROSOLS					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des aérosols (général)	ONUDI		\$8,000	\$1,040	\$9,040
<i>ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>					

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 17

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet dans le sous-secteur des mousses souples	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de trois projets dans le sous-secteur de la réfrigération domestique	PNUD		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération domestique (hydrocarbures)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Préparation de quatre projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Total pour Syrie			\$118,000	\$15,340	\$133,340	
TCHAD						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de récupération et recyclage de frigorigènes et préparation d'un plan de gestion des frigorigènes	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Total pour Tchad			\$25,000	\$3,250	\$28,250	
THAÏLANDE						
MOUSSE Rigide						
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Willich Sales & Contracting Co. Ltd.	Banque	16.1	\$58,630	\$7,622	\$66,252	3.65
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau et de HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide (vaporisée) à Bangkok Integrated Trading Co.	Banque	24.1	\$117,923	\$15,330	\$133,253	4.89
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Siam Steel International PLC	Banque	27.1	\$196,981	\$25,608	\$222,589	7.26
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à P.E. Containers Supply Co.Ltd.	Banque	29.0	\$181,883	\$23,645	\$205,528	7.70
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Siam Steel M.P. Co. Ltd.	Banque	25.4	\$164,366	\$21,368	\$185,734	7.83
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Plastmate Industry Co., Ltd.	Banque	10.3	\$80,649	\$10,484	\$91,133	7.83
Multiplés sous-secteurs						
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau et de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée et de mousse rigide moulée à Jennings Co. Ltd.	Banque	14.4	\$125,249	\$16,282	\$141,531	8.31
Préparation de proposition de projet						
Préparation de six projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 18

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans les secteurs des mousses, des halons, de la réfrigération commerciale, de la consommation et des solvants	Banque		\$141,000	\$18,330	\$159,330	
<i>Approuvé étant entendu que le programme est de nature expérimental. Le Comité prenne note de la suggestion voulant que la Banque mondiale entre en concertation avec d'autres agences d'exécution travaillant en Thaïlande, afin de tirer parti de leurs connaissances spécialisées et de leur expérience durant l'établissement et l'exécution du programme</i>						
Total pour Thaïlande		146.3	\$1,091,681	\$141,919	\$1,233,600	
TUNISIE						
SOLVANTS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet dans le secteur des solvants	Banque		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Total pour Tunisie			\$15,000	\$1,950	\$16,950	
TURQUIE						
MOUSSE Flexible						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO2 liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Sungersan	ONUDI	78.0	\$467,397	\$60,762	\$528,159	5.99
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO2 liquide dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthane à Sungersan, Bursa	ONUDI	30.0	\$327,374	\$42,559	\$369,933	10.91
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets d'investissement dans les secteurs des mousses, de la réfrigération commercial, du recyclage des frigorigènes et des halons. Évaluation du bromure de méthyle et préparation d'un projet de démonstration qui donnera lieu à une élimi	Banque		\$8,000	\$1,040	\$9,040	
Total pour Turquie		108.0	\$802,771	\$104,360	\$907,131	
URUGUAY						
RÉFRIGÉRATION						
Plan de gestion de frigorigènes						
Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes:Formation d'instructeurs en réfrigération en Uruguay (Canada)	Canada		\$63,280		\$63,280	
Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes:Formation d'agents de douane en Uruguay (Canada).	Canada		\$71,190		\$71,190	
<i>Aucun fonds ne serait consacré à des projets de formation d'agents de douane tant que la législation pertinente n'aura pas été mise en place ou que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés pour promulguer une telle législation</i>						

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
 Annexe II Page 19

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	
Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes: Mise en place d'un système d'octroi de licences/quota pour les ODS en Uruguay (Canada).	Canada		\$11,300		\$11,300
Total pour Uruguay			\$145,770		\$145,770
VENEZUELA					
MOUSSE					
Rigide					
Reconversion de la technologie à base de CFC-11 à la technologie à base de HCFC-141b pour la production de panneaux rigides en polyuréthane à Fricava	ONUDI	15.3	\$115,382	\$15,000	\$130,382 7.54
Peau intégrée					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau pour le gonflage de la mousse dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthane souple à pellicule externe incorporée à Fanesi	ONUDI	11.4	\$157,882	\$20,525	\$178,407 13.67
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousses (polyéthylène/polystyrène)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousses (pellicule incorporée)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600
Préparation de projets d'investissement dans le secteur des mousses (polyuréthane rigide)	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300
FUMIGÈNES					
Programme/atelier de formation					
Atelier sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la culture du tabac	ONUDI		\$40,000	\$5,200	\$45,200
RÉFRIGÉRATION					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération/climatiseurs d'automobile et des compresseurs	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600
Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250
Préparation d'un projet dans les sous-secteurs de la réfrigération MAC et des compresseurs	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900
Total pour Venezuela			26.7	\$438,264	\$56,974
VIETNAM					
MOUSSE					
Préparation de proposition de projet					
Préparation de deux projets dans le secteur général des mousses	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950
Total pour Vietnam			\$15,000	\$1,950	\$16,950

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
Annexe II Page 20

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
YEMEN						
AÉROSOLS						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des mousses en aérosol (général)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<i>ONUDI soumettrait, avant ou en même temps que la proposition de projet, des amendements pertinents des fiches du programme de pays contenant des données à jour sur la consommation sectorielle</i>						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets dans le secteur des mousses (général)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de plans de gestion de frigorigènes: nouveautés	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<i>Approuvé étant entendu que le plan de gestion des frigorigènes serait présenté sous forme d'une mise à jour du programme de pays</i>						
Total pour Yemen			\$70,000	\$9,100	\$79,100	
ZAMBIE						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, fleurs)(bromure de méthyle)	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Total pour Zambie			\$30,000	\$3,900	\$33,900	
ZIMBABWE						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration: Solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle sur les piles de sacs de maïs recouvertes de feuilles de PVC à l'épreuve des gaz et de cocons de plastique	PNUD		\$212,850	\$27,671	\$240,521	
<i>Approuvé sous certaines conditions, premièrement, que le PNUD prépare immédiatement le projet d'investissement sur réception des résultats, et deuxièmement, que le Gouvernement du Zimbabwe fournisse une lettre dans laquelle il s'engage à éliminer le bromure de méthyle dans ce secteur d'activité dès l'achèvement du projet de démonstration et du projet d'investissement. Cette lettre à recevoir constitue une condition d'approbation du projet d'investissement</i>						
Total pour Zimbabwe			\$212,850	\$27,671	\$240,521	
RÉGION: LAC						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projets de démonstration (brocoli, courges, tabac, lits de semences, fumigation des graines)	ONUDI		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Total pour Région: LAC			\$40,000	\$5,200	\$45,200	

LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48
 Annexe II Page 21

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. \$US/kg
			Projet	Appui	Total	
MONDIALE						
FUMIGÈNES						
Programme/atelier de formation						
Formation régionale d'instructeurs pour les agents de vulgarisation	PNUE		\$160,000	\$20,800	\$180,800	
Formation nationale d'agriculteurs et établissement de FFS \$67,800			PNUE	\$60,000	\$7,800	
<i>Le projet a été conçu de façon à assurer que le matériel pédagogique et les activités de formation aident effectivement les petits groupes d'agriculteurs visés</i>						
Préparation de manuels de formation pour les agents de vulgarisation	PNUE		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Trois ateliers régionaux de formation à l'établissement de politiques relatives au bromure de méthyle	PNUE		\$260,000	\$33,800	\$293,800	
HALONS						
Assistance/appui technique						
Élaborer un manuel sur les normes et les codes de bonnes pratiques dans le secteur des halons	PNUE		\$75,000	\$9,750	\$84,750	
DIVERS						
Préparation de proposition de projet						
	Banque		\$162,000	\$21,060	\$183,060	
Document/vidéo/disquette						
Manuel de formation d'agents de douaniers <i>Programme conjoint avec le gouvernement de Canada</i>	Finlande		\$20,000		\$20,000	
Manuel de formation d'agents de douaniers <i>Programme conjoint avec le gouvernement de la Finlande</i>	Canada		\$40,000		\$40,000	
Élaborer des fiches d'information décrivant des choix de technologies sans inconvénients dans le contexte des Protocoles de Tokyo et de Montréal <i>Approuve la demande de préparation des fiches d'information, au niveau de financement indiqué dans l'annexe au présent rapport, étant entendu que la formulation du projet sera remaniée pour supprimer les informations sur l'historique et le contexte de la question et pour se concentrer plutôt sur les fiches de données technologiques, et pour inclure une première analyse des incidences des reconversions sur le Fonds multilatéral, le Fonds pour l'environnement mondial et le Clean Development Mechanism. Cette première analyse entreprise dans le cadre du projet se concentrera sur le dioxyde de carbone</i>	PNUE		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Mise à jour des réglementations régissant les substances approuvant la couche d'ozone	PNUE		\$60,000	\$7,800	\$67,800	
Total pour Mondiale			\$937,000	\$114,010	\$1,051,010	
TOTAL		2,974.1	\$20,446,10	\$2,379,541	\$22,825,643	
Moins l'avance approuve pour le PNUD à la 26e Réunion:			(\$299,000)	(\$38,870)	(\$337,870)	
Moins l'avance approuve pour le ONUDI à la 26e Réunion:			(\$169,000)	(\$21,970)	(\$190,970)	
Moins l'avance approuve pour le Banque mondiale à la 26e Réunion:			(\$140,000)	(\$18,200)	(\$158,200)	
GRAND TOTAL			\$19,838,10	\$2,300,501	\$22,138,603	

Sommaire des projets approuvés

Secteur	Tonnes ODP	Fonds approuvés (\$US)		Total
		Projet	Appui	
COOPÉRATION BILATÉRALE				
Aérosols	16.0	\$90,400		\$90,400
Mousse				
Réfrigération	93.5	\$1,838,097		\$1,838,097
Divers		\$137,400		\$137,400
TOTAL:	109.5	\$2,065,897		\$2,065,897
PROJETS D'INVESTISSEMENTS				
Mousse	1,578.2	\$9,309,199	\$1,203,814	\$10,513,013
Fumigènes	3.9	\$897,050	\$116,617	\$1,013,667
Halons	972.0	\$486,200	\$63,206	\$549,406
Réfrigération	289.7	\$1,817,044	\$232,712	\$2,049,756
Stérilisation	20.7	\$395,095	\$51,362	\$446,457
TOTAL:	2,864.6	\$12,904,588	\$1,667,711	\$14,572,299
AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL				
Aérosols		\$188,000	\$24,440	\$212,440
Mousse		\$1,101,000	\$143,130	\$1,244,130
Fumigènes		\$865,000	\$112,450	\$977,450
Halons		\$75,000	\$9,750	\$84,750
		\$25,000	\$3,250	\$28,250
Réfrigération		\$840,000	\$109,200	\$949,200
Solvants		\$40,000	\$5,200	\$45,200
Divers		\$2,341,617	\$304,410	\$2,646,027
TOTAL:		\$5,475,617	\$711,830	\$6,187,447
Moins l'avance pour PNUD, ONUDI, Banque mondiale (26e Réunion)		(\$608,000)	(\$79,040)	(\$687,040)
TOTAL GÉNÉRAL:		\$19,838,102	\$2,300,501	\$22,138,603
Ventilation par agence d'exécution				
Allemagne	109.5	\$1,570,237		\$1,570,237
Canada		\$358,660		\$358,660
Finlande		\$20,000		\$20,000
France		\$117,000		\$117,000
Banque mondiale	2,255.1	\$8,875,290	\$1,144,232	\$10,019,522
ONUDI	317.1	\$3,290,971	\$427,496	\$3,718,467
PNUD	254.7	\$4,753,464	\$617,950	\$5,371,414
PNUE	37.7	\$1,460,480	\$189,862	\$1,650,342
Moins l'avance pour le PNUD (26e Réunion)		(\$299,000)	(\$38,870)	(\$337,870)
Moins l'avance pour le ONUDI (26e Réunion)		(\$169,000)	(\$21,970)	(\$190,970)
Moins l'avance pour le Banque mondiale (26e Réunion)		(\$140,000)	(\$18,200)	(\$158,200)

Annexe III

DIRECTIVES-CADRE/PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLICABLES AUX PROJETS SUR LES AGENTS DE TRANSFORMATION

Principes généraux

1. Les pays doivent fournir avec leur premier projet un aperçu complet du secteur comprenant toutes les entreprises, toutes les données chiffrées sur la consommation et l'émission, ainsi qu'une mention des entreprises pour lesquelles le pays désire obtenir un appui financier du Fonds multilatéral. Le pays doit préciser si les informations pertinentes sur la consommation ont été communiquées dans les rapports de consommation exigés en vertu de l'article 7, et si tel n'est pas le cas, faire connaître ses intentions et l'état d'avancement des mesures qu'il a prises à cet égard.
2. Dans les propositions de projet, la consommation dans les entreprises doit signifier le nombre de tonnes d'agent de transformation utilisées chaque année par l'entreprise comme composante du procédé concerné. Les données sur la quantité d'ODS contenues dans le matériel de transformation doivent être incluses dans la proposition.
3. Les propositions de projet doivent englober toutes les installations de production du pays impliquées dans l'activité à l'étude afin de permettre un examen raisonnable de l'option de rationalisation de l'industrie.
4. Les propositions de projet doivent être préparées de façon à être conformes à toutes les politiques et lignes directrices existantes du Comité exécutif. En vertu des décisions 18/25 et 26/37, il faut en particulier tenir compte du remplacement du vieux par du neuf dans les usines et des mises à niveau technologiques.
5. Les premiers projets seront examinés pour les utilisations précisées au tableau A de la décision X/14 afin de fournir des informations sur les réductions d'émission raisonnablement réalisables et sur les coûts connexes.
6. Le projet doit préciser les mesures proposées pour contrôler les émissions (par ex., technologie de contrôle des émissions, reconversion de procédés, rationalisation ou fermeture d'usine), le rapport coût-efficacité et les réductions d'émissions réalisables.
7. Si le projet propose un contrôle des émissions ou un changement de procédé, la proposition de projet doit comprendre une évaluation des surcoûts associés à la réalisation d'une réduction appréciable des émissions pour chacune des techniques.
8. Le rapport coût-efficacité des projets sur les agents de transformation sera initialement examiné cas par cas, afin de créer un cahier d'information qui servira à établir les seuils de coût-efficacité raisonnables, en temps voulu.

ANNEXE IV**ACCORD SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION LA CHINE**

Le Comité exécutif a décidé d'approuver en principe un montant total de 150 millions \$US pour financer la réduction par étape et la clôture de l'ensemble de la capacité de production de CFC de la Chine. Ce montant représente le financement total que la Chine recevrait du Fonds multilatéral pour la fermeture complète et permanente et le démantèlement de toute sa capacité de production des CFC du Groupe I Annexe A et du Groupe I Annexe B, et/ou pour le développement de la capacité de produire des substances de remplacement des CFC. Le financement convenu sera décaissé par versements, dont les montants exacts sont indiqués au paragraphe b, et sur la base des dispositions suivantes :

a. En acceptant, la Chine convient qu'en échange du financement convenu indiqué au paragraphe b, elle réduira sa production totale de CFC du Groupe I Annexe A et du Groupe I Annexe B en respectant le calendrier ci-après :

La production totale de CFC en Chine ne dépassera pas les niveaux indiqués ci-après dans les années indiquées :

44 931 tonnes en 1999;	40 000 tonnes en 2000;	36 200 tonnes en 2001;
32 900 tonnes en 2002;	30 000 tonnes en 2003;	25 300 tonnes en 2004;
18 750 tonnes en 2005;	13 500 tonnes en 2006;	9 600 tonnes en 2007;
7 400 tonnes en 2008;	3 200 tonnes en 2009;	et 0 tonnes en 2010*

* à l'exception de la production de CFC convenue par les Parties pour les utilisations essentielles en Chine.

b. Afin d'aider la Chine à mettre au point son système d'allocation, à respecter ses objectifs de réduction de CFC en 1999 et à travailler à respecter les autres objectifs prévus au paragraphe a, la vingt-septième réunion du Comité exécutif est convenue de fournir 20 millions \$US à la Chine en 1999, comme suit : 10 millions \$US sur acceptation de cet accord par le Comité exécutif et 10 millions \$US lorsqu'il aura été confirmé de façon satisfaisante que la Chine a démantelé et détruit l'équipement principal de production de CFC dans les 14 usines de production à base de CFC ci-dessous, qui représentent une capacité de plus de 22 500 tonnes :

1. Shandong Dongyue Chemical Co. Ltd.: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 5 000 tonnes (9)(A3) (chiffres fournis par China-Bank/SRI)
2. Hunan Yiang Chlor-Alkali Chemical Co. Ltd. 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 1 000 tonnes (16)(C2)
3. Inner Mongolia Baotou Chemical Plant #1: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 700 tonnes (17)(C5)
4. Jiangsu Jianhu Phosphine Fertilizer Plant: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 500 tonnes (18)(C1)
5. Sichuan Zigong Fujiang Chemical Plant: 1 chaîne de CFC 11 d'une capacité de 1 500 tonnes et 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 1 000 tonnes (19)(B4)

6. Zhejiang Linhai Jianxin Chemical Plant: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 800 tonnes (20)(B9)
7. Guangdong Huiang Chemical Plant: 1 chaîne de CFC 11 d'une capacité de 1 000 tonnes et 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 3 000 tonnes (23)(A14)
8. Henan Hebi Chemical Plant #1: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 1 500 tonnes (25)(A1)
9. Hebei Longwei Floro-Chem Plant #1 - 2 chaînes de CFC 12 d'une capacité totale de 1 080 tonnes (26)(C3)
10. Guizhou Wiling Chemical Plant: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 1 500 tonnes (27)(C4)
11. Guangdong Zhaoqing Chemical Co. Ltd.: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 500 tonnes (28)(A15)
12. Shaanxi Shanzhou Chemical Plant: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 2 000 tonnes (30)(C6)
13. Shanghai Shuguang Chemical Plant : 1 chaîne de CFC 12 et 1 chaîne de CFC 113 d'une capacité totale de 1 000 tonnes (32)(A12)
14. Zhejiang Linhai Shuiyang Chemical Plant: 1 chaîne de CFC 12 d'une capacité de 500 tonnes (35)(B10)

Le Comité exécutif est également convenu, en principe, de continuer à financer les programmes annuels proposés, aux montants ci-dessous. Les programmes annuels, sauf ceux de 1999, seront présentés aux fins d'examen à la dernière réunion de l'année précédant l'année indiquée ci-dessous :

Programme annuel	Montants réels (millions \$US) à approuver à la première réunion de l'année lorsque le rendement est satisfaisant*
1999	20 \$
2000	13 \$
2001	13 \$
2002	13 \$
2003	13 \$
2004	13 \$
2005	13 \$
2006	13 \$
2007	13 \$
2008	13 \$
2009	13 \$

* Les paiements effectués en 1999 seront versés en fonction des dispositions du paragraphe b.

Les paiements indiqués dans le présent paragraphe (autre que la première tranche de 1999) seront versés à condition que les réductions convenues soient effectivement exécutées et vérifiées de façon indépendante, et que la Chine respecte les autres conditions de l'accord. Ainsi, par exemple, le paiement de l'an 2003 est conditionnel à la confirmation satisfaisante que la Chine a au moins maintenu le niveau de production réduit de l'an 2001 jusqu'à la fin de 2002. En plus des fermetures d'usine précisées dans le présent paragraphe, la Chine s'engage également à prendre des mesures pour que, dans les 18 mois qui suivent la cessation de la production de CFC à l'une quelconque de ses usines existantes, cette usine ne soit plus capable de produire de nouveau des CFC et que ses éléments clés de production de CFC soient démontés et détruits. Indépendamment de cette disposition, la Chine peut, sous réserve de vérification, reconvertir le matériel ou l'infrastructure en cause à des usages autres que la production de substances appauvrissant la couche d'ozone.

c. La Chine convient d'assurer une surveillance stricte de l'élimination convenue et d'en rendre compte régulièrement, conformément à ses obligations au titre du Protocole et de cet accord. La Chine accepte de préparer chaque année une liste des usines de fabrication des HCFC et de s'assurer que ces usines ne produisent pas de CFC et ce, afin d'éviter que les usines de production de HCFC ne reconvertissent leurs opérations à la production de CFC. La Chine accepte également l'exécution des vérifications techniques indépendantes administrées par l'agence d'exécution et exécutées par le Comité exécutif, permettant de vérifier que les niveaux de production annuels de CFC indiqués au paragraphe a et les dispositions des paragraphes b et c relatives au démontage et à la destruction des équipements et à la reconversion du HCFC ont bien été respectés.

d. Le Comité exécutif souhaite accorder à la Chine une souplesse maximale dans l'utilisation des fonds octroyés pour répondre aux exigences décrites au paragraphe a. C'est pourquoi, alors que le programme de pays de la Chine, sa stratégie sectorielle ou tout autre document connexe sur la production dont il a été question pendant les discussions entourant la préparation de cet accord contiennent des estimations des fonds nécessaires pour chacun des éléments particuliers, le Comité exécutif croit comprendre que, durant la mise en œuvre du présent projet, les fonds accordés à la Chine au titre du présent accord pourront être utilisés de la façon jugée la meilleure par la Chine pour assurer une élimination sans problèmes de la production de CFC, dans la mesure où les dispositions du présent accord et le mode d'exécution précisé dans la proposition de projet de la Chine seront respectés.

e. La Chine convient que les fonds approuvés en principe par le Comité exécutif à sa 27^e réunion en vue de la fermeture complète de sa capacité de production de CFC représentent le montant total du financement qui sera mis à sa disposition pour lui permettre de se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal relatives à l'élimination de la production de CFC, et qu'aucune autre ressource du Fonds multilatéral ne sera accordée pour l'établissement d'infrastructures destinées à la production de substances de remplacement, pour l'importation de telles substances, ou encore pour la fermeture ultérieure de toutes installations de production à base de HCFC qui utilisent l'infrastructure existante à base de CFC. Il est également entendu que, en dehors des frais d'agence mentionnés au paragraphe g ci-après, la Chine, le Fonds multilatéral et ses agences d'exécution, et les donateurs bilatéraux ne fourniront ni ne demanderont de financement supplémentaire du Fonds multilatéral aux fins de l'élimination totale de la production de CFC, conformément au calendrier indiqué précédemment et aux termes de la stratégie approuvée. Cette restriction inclut, sans s'y

limiter, le financement de l'indemnisation des employés et toute forme d'assistance technique, incluant la formation.

f. La Chine comprend que, si le Comité exécutif respecte ses obligations en vertu de cet accord mais qu'elle ne respecte pas les conditions de réduction décrites au paragraphe a ou les autres conditions figurant dans le présent document, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront le décaissement des fonds de la prochaine tranche mentionnés au paragraphe b, jusqu'à ce que la réduction ou le démontage requis soient faits. En outre, la Chine comprend que le Fonds multilatéral réduira la tranche suivante, et donc le financement total de l'élimination de la production de CFC, au taux de 1 000 \$ par tonne ODP de réduction non effectuée au cours d'une année donnée du présent accord. Il est clairement convenu que l'exécution de cet accord dépend de la réalisation des conditions de façon satisfaisante, tant par la Chine que par le Comité exécutif.

g. La Banque mondiale a accepté d'être l'agence d'exécution du projet pendant les trois premières années à un taux annuel de 9 % du coût du projet décaissé pendant cette période. La Banque mondiale accepte les responsabilités suivantes en qualité d'agence d'exécution pendant cette période : 1. Assurer/fournir une vérification indépendante au Comité exécutif à l'effet que les objectifs et les activités connexes ont été réalisés; 2. S'assurer que les évaluations techniques entreprises par la Banque mondiale sont menées par les experts techniques indépendants pertinents tels que l'OORG; 3. Aider la Chine dans l'élaboration de son programme de travail annuel qui comprend les réalisations des programmes annuels précédents; 4. Exécuter les missions de supervision nécessaires; 5. Assurer l'existence d'un mécanisme d'exploitation efficace afin d'assurer l'exécution efficace et transparente du programme et une communication précise et vérifiée des données; 6. Intégrer ses travaux à l'accord existant entre la Chine et la Banque mondiale; 7. S'assurer que les décaissements sont versés à la Chine en réponse aux objectifs de rendement réalisés dans le cadre du projet et en vertu des dispositions de cet accord; 8. Vérifier de façon indépendante pour le Comité exécutif que le démantèlement des chaînes de production des CFC est effectué dans les normes en s'assurant que le réacteur, les tours de distillation, les réservoirs de réception du produit fini et l'équipement de contrôle et de surveillance est démantelé ou rendu inutilisable pour la production d'ODS et que cet équipement est éliminé.

h. Les éléments de financement de la présente décision ne feront l'objet d'aucune modification découlant de décisions ultérieures du Comité exécutif qui pourraient avoir des incidences sur le financement du secteur de la production de CFC ou de toute autre activité connexe.

i. Étant donné que la fermeture des installations de production de CFC en Chine rendront les CFC plus rares et que les CFC recyclés joueront un rôle déterminant dans la capacité de la Chine de répondre à ses besoins dans le secteur de l'entretien, la Chine s'efforcera de conserver/valoriser les CFC pour son utilisation personnelle.
